



Évaluation 2016 2017

Évaluation de l'aide publique
au développement française
2016–2017



Évaluation 2016 2017

Évaluation de l'aide publique
au développement française
2016–2017

Sommaire

Introduction	<u>7</u>
1. Cadre général de l'évaluation de l'aide publique au développement	<u>10</u>
2. Pilier planète	<u>16</u>
3. Pilier population	<u>34</u>
4. Pilier prospérité	<u>52</u>
5. Pilier paix	<u>64</u>
6. Pilier partenariat	<u>68</u>
7. Évaluations interpiliers	<u>82</u>
Liste des sigles et abréviations	<u>90</u>
Annexes	<u>93</u>
Annexe 1	94
Annexe 2	99



Introduction

Introduction

Le devoir de redevabilité vis-à-vis du Parlement des services qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement se traduit par une évaluation régulière de la contribution de la France aux actions de solidarité internationale, que celles-ci se fassent sous la forme de financement bilatéral de programmes et de projets ou sous la forme d'un apport financier à des banques, fonds ou organisations internationales.

En complément au rapport 2016-2017 sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement, les trois services d'évaluation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et de l'Agence française de développement (AFD) ont préparé un rapport spécifique dans lequel sont présentées, de manière harmonisée, chacune des évaluations réalisées au cours de la période.

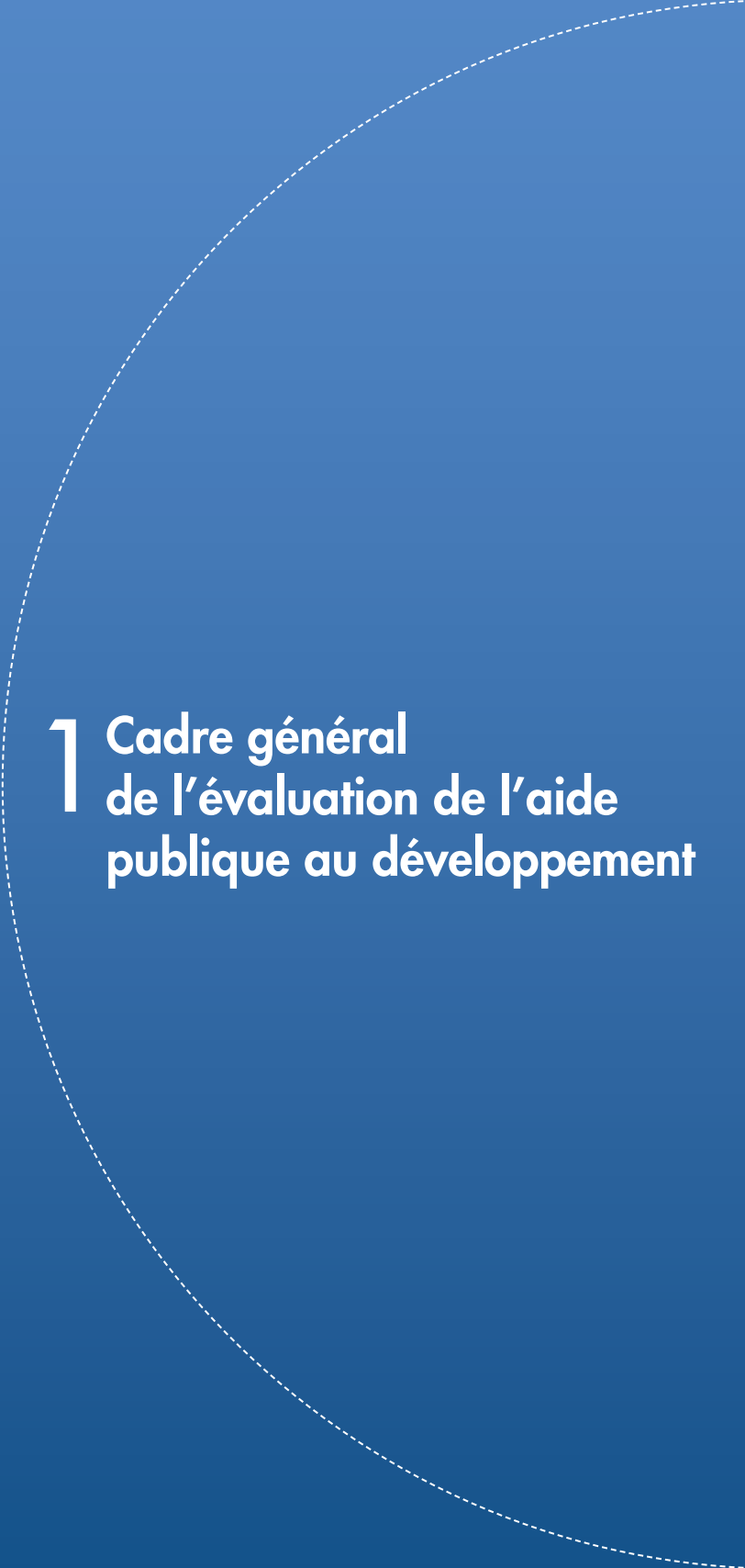
Ces évaluations sont analysées dans les chapitres qui suivent en les reliant aux objectifs de développement durable (ODD) et plus particulièrement aux cinq piliers¹ autour desquels s'articule la politique française d'aide au développement, à savoir : (1) la planète (lutter contre la dégradation de la planète), (2) la population (éliminer la pauvreté et la faim, assurer les conditions de vie dignes et l'égalité des peuples), (3) la prospérité (concilier les progrès économiques, sociaux et technologiques et le respect de la nature), (4) la paix (favoriser la paix et la justice) et (5) les partenariats (nouer des partenariats efficaces et inclusifs afin d'atteindre les ODD d'ici 2030).

Bien entendu, comme tout classement, celui-ci présente ses limites et certaines évaluations, du fait du caractère très large de leur objet, peuvent correspondre à plusieurs piliers.

Si le champ temporel des stratégies et projets évalués pendant la période 2016-2017 est antérieur à l'adoption, le 25 septembre 2015, par les chefs d'État et de gouvernement de l'Agenda 2030 qui fixe 17 ODD, il reste intéressant de proposer une telle grille d'analyse car les thématiques des ODD sont des sujets de réflexion depuis de nombreuses années, tant au plan national qu'international. Elles imprègnent également les réflexions autour de l'évaluation du développement.

1- www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/a4livret_odd_cle01c384.pdf

Le rapport présente une description détaillée des évaluations stratégiques et/ou thématiques pilotées directement par chacun des trois services d'évaluation ainsi qu'en annexe, une analyse générale des évaluations *ex post* de projets et/ou programmes pilotées directement par les services décentralisés du MEAE et de l'AFD avec l'appui méthodologique des unités d'évaluation centrales.



1 Cadre général de l'évaluation de l'aide publique au développement

L'évaluation de l'APD est réalisée par trois entités distinctes, qui reflètent l'architecture institutionnelle de l'aide française. Ainsi, ces trois services d'évaluation sont intégrés au sein des trois principaux acteurs publics de la coopération : le pôle de l'évaluation et de la performance à la direction générale de la mondialisation (DGM) du MEAE, l'unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) à la direction générale du Trésor (DG Trésor) du MEF et le département Evaluation et apprentissage (EVA) à l'AFD. Chaque entité a la responsabilité de piloter l'évaluation des activités de développement mises en œuvre par l'organisation dont elle dépend. Les trois services travaillent néanmoins de façon coordonnée afin d'assurer l'évaluation globale de l'APD en menant, entre autres, des évaluations conjointes.

Les trois services d'évaluation préparent de façon concertée une programmation triennale de leurs travaux qui est revue chaque année pour tenir compte de l'évolution des besoins et priorités. Si, depuis la loi du 7 juillet 2014, cette programmation doit être soumise à l'avis de l'Observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale, la programmation des évaluations pour la période 2016-2017, n'a pas pu l'être formellement du fait des délais de mise en place de l'Observatoire. Toutefois, elle a pu être présentée aux membres de l'Observatoire en mars 2016 et janvier 2017.

Les services d'évaluation adhèrent aux principes (indépendance, qualité, utilité, partenariat, coordination, transparence) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de la coopération et de développement économiques (OCDE). Les évaluations sont confiées, après une mise en concurrence publique, à des prestataires extérieurs spécialisés de façon à garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux et sont réalisées en suivant les critères (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact) du CAD de l'OCDE. Les consultants sont guidés par des groupes de référence pluralistes, adaptés à la thématique de l'évaluation et associant les parties prenantes au programme ou au projet.

Les évaluations répondent à plusieurs finalités issues des sollicitations aussi bien internes qu'externes (par exemple, du Parlement ou de la Cour des comptes). Leur champ couvre l'aide bilatérale et multilatérale financée par les trois organisations et concerne autant les

projets et programmes, les thématiques et les secteurs que les pays et les instruments de financement. Les évaluations servent deux principales finalités : 1) rendre compte de la mise en œuvre des projets et programmes et de l'atteinte de leurs résultats ; l'analyse est alors rétrospective et sert essentiellement des objectifs de redevabilité ; et 2) dégager des enseignements tirés de l'expérience afin d'améliorer les stratégies, programmes et projets d'aide futurs. L'analyse est alors plus prospective et sert à nourrir le dialogue avec les parties prenantes afin d'améliorer les interventions futures et accroître le capital de connaissances sur le sujet.

Les trois services centraux d'évaluation ont consacré un budget annuel de près d'1,5 million d'euros aux évaluations sur la période 2016-2017, réparti comme suit : 320 000 euros pour le pôle de l'évaluation et de la performance du MEAE auxquels s'ajoutent environ 375 000 euros par an pour l'évaluation des projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), 480 000 euros pour l'UEAD et 610 000 euros pour le département EVA de l'AFD, auxquels il convient d'ajouter un budget moyen annuel de 700 000 euros pour les évaluations de projets financés par l'AFD.

Sur cette même période, l'évaluation a occupé environ une vingtaine de personnes : 4 au MEAE (chef de pôle, trois chargées d'évaluation), 3 à l'UEAD (chef d'unité et deux chargés d'évaluation) et entre 10 (2016) et 13 (2017) à l'AFD.

Une restitution publique des résultats des principales évaluations est organisée. De plus, les évaluations font l'objet d'une publication et sont accessibles aux adresses suivantes :

- pour les évaluations du MEAE : www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/
- pour les évaluations de l'UEAD : www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/evaluation
- pour les évaluations de l'AFD : www.afd.fr/fr/les-evaluations

Cadre général de l'évaluation de l'aide publique au développement

Le tableau ci-après récapitule les 22 évaluations stratégiques et/ou thématiques de la période qui sont présentées en détail dans les chapitres suivants.

Type d'évaluation	Intitulé de l'évaluation	Pilier	Page
Évaluations conjointes	Revue de la politique du contrat de désendettement et de développement (C2D)	Partenariat	70
	Évaluation conjointe du programme pour le renforcement des capacités commerciales (PRCC)	Prospérité	54
	Évaluation du processus de programmation conjointe de la coopération au développement de l'Union européenne (2011-2015)	Partenariat	72
Évaluations MEAE	Évaluation de la contribution de la société civile à la politique de coopération et de solidarité internationale de la France (2009-2015)	Partenariat	74
	Évaluation des bourses du gouvernement français (BGF-2004-2014)	Population	36
	Évaluation de la contribution française à l'Organisation internationale de la Francophonie (2010-2015)	Interpilliers	83
Évaluations DG Trésor	Évaluation d'un projet de microsatellite d'observation destiné à la surveillance des ressources, de l'environnement et à la prévention des risques de catastrophe naturelle au Vietnam financé sur la Réserve pays émergents	Planète	18
	Évaluation ex post du projet de financement du matériel roulant du tramway de Casablanca (Maroc)	Planète	19
	Évaluation rétrospective d'un projet d'amélioration des structures de soin du Centre national de recherche, de traumatologie et d'orthopédie d'Oulan-Bator en Mongolie	Population	38
	Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec la Banque interaméricaine de développement (BID)	Partenariat	76
	Évaluation de la contribution française au Fonds africain de développement (FAD)	Partenariat	78
	Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec le Fonds international de développement agricole - FIDA 9 et FIDA 10	Population	40

Type d'évaluation	Intitulé de l'évaluation	Pilier	Page
Évaluations AFD	Évaluation du dispositif de partage de risque (ARIZ 2)	Prospérité	57
	Évaluation et capitalisation de projets d'ONG tentant de concilier conservation de la biodiversité et développement des populations locales	Planète	21
	Évaluation écrite et audiovisuelle du projet de développement du Parc national du Limpopo	Planète	24
	Évaluation de l'impact du forfait obstétrical en Mauritanie	Population	42
	Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Éducation, formation et emploi (CIS-AFD, 2013-2015)	Population	44
	Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (CIS-AFD, 2013-2016)	Population	47
	Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Énergie (CIS-AFD, 2012-2016)	Planète	27
	Évaluation groupée de cinq projets de ligne de crédit environnemental (LCE) en Inde (2), en Indonésie, en Tunisie et à Maurice	Planète	30
	Évaluation des appuis budgétaires au Ghana	Interpiliers	84
	Évaluation de fonds de développement local au Vietnam	Prospérité	59

En complément, l'annexe 1 est consacrée aux évaluations *ex post* de projets financés par le MEAE à partir du FSP tandis que l'annexe 2 fait une analyse détaillée des évaluations *ex post* de projets/programmes conduites par les agences de l'AFD dans les pays avec l'accompagnement méthodologique du département EVA du siège.



2 Pilier planète

Lutter contre la dégradation de la planète



Les ODD du pilier planète ont pour objectifs de protéger et de préserver l'environnement afin que l'humanité puisse vivre dignement et de façon pérenne.

Ils visent à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » (ODD 6), à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » (ODD 7), à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (ODD 11), à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (ODD 13), à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable » (ODD 14) et à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » (ODD 15).

Le pilier Planète a fait l'objet de **46 évaluations** : 6 évaluations stratégiques, 38 évaluations de projets de l'AFD et 2 évaluations de projets du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée (€)
Évaluations stratégiques	7 034 350 000
Évaluation d'un projet de microsatellite d'observation destiné à la surveillance des ressources, de l'environnement et à la prévention des risques de catastrophe naturelle au Vietnam financé sur la réserve pays émergents	55 800 000
Évaluation ex post du projet de financement du matériel roulant du tramway de Casablanca (Maroc)	55 800 000
Évaluation et capitalisation de projets d'ONG tentant de concilier conservation de la biodiversité et développement des populations locales	2 450 000
Évaluation écrite et audiovisuelle du projet de développement du Parc national du Limpopo	11 000 000
Évaluation du cadre d'intervention sectoriel – Energie (CIS-AFD, 2012-2016)	6 500 000 000
Évaluation groupée de 5 projets de ligne de crédit environnemental (LCE) en Inde (2), en Indonésie, en Tunisie et à Maurice	240 100 000
Évaluations de projets-programmes	202 686 575
AFD (38 projets évalués)	202 596 575
MEAE (2 projets évalués)	900 000

NB : les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés pour éviter les doubles-comptes (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

Évaluation d'un projet de microsatellite d'observation destiné à la surveillance des ressources, de l'environnement et à la prévention des risques de catastrophe naturelle au Vietnam financé sur la réserve pays émergents

Évaluation de la DG Trésor

Montant : 55,8 millions d'euros

financés par la réserve pays émergents (RPE)

OBJET

L'évaluation a porté sur le financement, via un prêt de 55,8 millions d'euros de la RPE, d'un projet de microsatellite destiné à la surveillance des ressources, de l'environnement et à la prévention des risques de catastrophes naturelles au Vietnam (VNREDSat-1).

CONTEXTE ET FINALITÉS

La France a choisi d'aider le Vietnam, partenaire historique, à construire son expertise en l'accompagnant dans le financement d'infrastructures dédiées à l'observation spatiale, comme la station de réception satellite de Hanoi en 2007 puis le satellite VNREDSat-1 en 2010. Ce satellite, lancé en mai 2013, est un élément de la stratégie spatiale du gouvernement formulée en 2006. Son financement a fait l'objet d'une évaluation.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation qui a été réalisée par le cabinet Evalua, visait à porter un jugement argumenté sur les résultats de ce projet selon les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact) en tenant compte du double objectif d'appui au développement du pays bénéficiaire et d'appui au développement international des entreprises françaises à travers la promotion de la technologie et du savoir-faire français.

RÉSULTATS

L'évaluation montre que ce projet a permis au Vietnam de renforcer son infrastructure spatiale. Le pays possède un satellite d'observation de la Terre à la construction duquel il a participé et dont il gère les opérations de façon indépendante. Le projet satisfait à son enjeu majeur qui consistait à remplir un des objectifs de la politique

spatiale gouvernementale ; il permet aussi le renforcement industriel, scientifique et technologique de la capacité vietnamienne par la formation des ingénieurs ayant pris part à la construction et par la maîtrise des opérations de maintien en orbite du satellite.

L'évaluation indique que le projet a également permis à Airbus D&S de consolider sa position commerciale et sa compétitivité au Vietnam et de renforcer sa crédibilité industrielle sur un plan régional.

RECOMMANDATIONS

Les évaluateurs ont proposé dans leurs recommandations un certain nombre d'actions qui ont été intégrées par la direction, notamment des actions en faveur d'une plus grande responsabilisation de l'industriel français bénéficiaire d'un prêt du Trésor. Ainsi, l'instruction des dossiers de prêts du Trésor inclut désormais une phase de « prise en considération » au cours de laquelle l'entreprise française doit rendre compte aux différentes administrations du contenu précis de son projet. Cette phase facilite la formalisation de réserves et d'exigences préalables à l'octroi du prêt.

Évaluation *ex post* du projet de financement du matériel roulant du tramway de Casablanca au Maroc

*Évaluation de la DG Trésor
Montant : 225 millions d'euros
financés par la RPE*

OBJET

L'évaluation a porté sur le soutien, via la RPE, à la fourniture par Alstom du matériel roulant de la première ligne du tramway de Casablanca au Maroc et de prestations de maintenance pour un montant de 225 millions d'euros.

CONTEXTE ET FINALITÉS

Pour améliorer sa position au sein des capitales économiques de l'Afrique, Casablanca, premier pôle industriel et financier du Maroc et métropole la plus peuplée du Maghreb (4,2 millions d'habitants en 2014), avait souhaité répondre à la problématique

du développement urbain en améliorant son réseau de transport. Dans cette perspective, la réalisation d'un tramway à Casablanca est devenue un projet emblématique de la coopération bilatérale entre la France et le Maroc. Il a bénéficié, tout comme le projet de tramway de Rabat, de différents outils d'aide français (prêts du Trésor, crédits à l'export, prêts AFD).

La RPE, devenue en 2015 Prêt du Trésor concessionnel, est un outil financier mis en place par la France au titre de son aide publique au développement. La RPE permet à une entreprise française de combiner son offre commerciale à une offre de financement sous la forme d'un prêt concessionnel.

La DG Trésor a souhaité évaluer ce financement au regard des deux objectifs de la RPE : satisfaire les engagements de coopération internationale de la France, en particulier en faveur du développement durable et soutenir l'économie française.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation qui a été réalisée par Quadrant conseil, s'est appuyée sur une importante collecte documentaire, des données statistiques inédites fournies par Casa Transports et le Haut-Commissariat au Plan marocain, et 69 entretiens réalisés en France et au Maroc.

RÉSULTATS

Le but de ce projet était de renforcer le développement du Maroc sur le plan économique, en améliorant l'attractivité de Casablanca, mais aussi sur le volet social, en rapprochant les quartiers défavorisés des pôles économiques, et sur le volet urbain, en contribuant à la structuration du réseau de transport de la ville, de manière durable et conforme aux principes de l'adaptation au changement climatique.

Sur ces questions, l'évaluation a permis de dégager des retombées positives notamment en matière d'égalité femme-homme et d'inclusion sociale, le tramway étant un accélérateur de mobilité des Casablancais. Sur le volet urbain, l'émergence de structures de gestion de transport est également un premier signe positif.

En revanche, des marges de manœuvre demeurent pour accroître ces retombées positives sur le volet économique et améliorer l'image de Casablanca en tant que métropole à l'échelle mondiale

(notamment en termes de valorisation de l'existence du tramway auprès des professionnels du tourisme d'affaires) et pour renforcer les synergies avec les autres modes de transport public de Casablanca.

Enfin, cette évaluation a permis de montrer que le projet avait contribué à sécuriser le plan de charge des deux sites d'Alstom dans lesquels les rames ont été assemblées.

RECOMMANDATIONS

Cette évaluation a réussi à dégager des conclusions utiles pour la partie marocaine sur les marges de manœuvre en matière de développement. Elles ont été partagées, via le service économique régional de l'ambassade de France à Rabat, avec les principaux responsables marocains que Quadrant conseil avait rencontrés.

L'évaluation a aussi proposé des recommandations à caractère opérationnel de façon à améliorer l'instruction des projets financés par les prêts concessionnels du Trésor.

Évaluation et capitalisation de projets d'ONG tentant de concilier conservation de la biodiversité et développement des populations locales

Évaluation de l'AFD, ex post n°67, juin 2017

Montant : 2,45 millions euros d'engagements

OBJET

Cette évaluation fait le bilan de trois projets poursuivant des finalités semblables dans des contextes très différents. Elle vise à tirer des enseignements généraux après avoir travaillé avec les trois **organisations**², dès le début de leurs interventions, sur un système de suivi harmonisé. L'évaluation vise en particulier à : (i) définir un système de suivi-évaluation au stade de la phase de démarrage

2- Le projet « Corridors socioécologiques dans la steppe Massaï et la vallée du Rift au nord de la Tanzanie » est porté par la Fondation IGF2 ; le projet « Gestion durable de la biodiversité sahélosaharienne de la réserve naturelle nationale de Termit et de Tin-Toumma (RNNTT) au Niger », porté par l'ONG Noé Conservation ; le projet « Biodiversité, développement et gouvernance : vers un modèle pour les nouvelles aires protégées marines de Madagascar », porté par deux ONG internationales (le Gret et Wildlife Conservation Society -WCS), et l'ONG malgache Fanamby.

de chaque projet permettant de comparer les projets sur certains indicateurs clés et (ii) conduire l'analyse évaluative des trois projets tout en menant un travail de capitalisation transversal, comprenant un atelier de discussion des résultats et des recommandations avec les ONG bénéficiaires.

CONTEXTE

La facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) est un outil de financement de l'AFD permettant de valoriser les savoir-faire spécifiques et la capacité d'innovation des ONG. Un appel à projets a été lancé en 2012 sur la thématique biodiversité et développement : partage des bénéfices de la biodiversité au profit des communautés villageoises. Début 2013, trois projets d'ONG ont été sélectionnés en Tanzanie, au Niger et à Madagascar.

TRAVAUX ET MÉTHODE

Le consultant a tenté d'harmoniser un dispositif de suivi entre les trois projets conçus de manière totalement indépendante, dans des contextes différents et avec des approches distinctes. Il a en outre tenté d'améliorer autant que possible (sans coût additionnel au budget alloué aux ONG) les cadres logiques des projets initialement proposés, et donc l'évaluabilité finale des trois interventions. Les évaluations qualitatives ont consisté en une revue de la documentation produite par les dispositifs de suivi adoptés par chaque ONG complétée par des interviews et une mission de terrain dans chaque pays. À partir des trois rapports d'évaluations, le bureau d'étude a produit un rapport de capitalisation comparant les trois projets avec une batterie identique de 26 critères techniques autour de la gouvernance, du renforcement de capacités, de la conservation de la biodiversité, du développement socio-économique et de la pérennisation des acquis des aires protégées.

RÉSULTATS

Si globalement la pertinence est satisfaisante, l'efficacité et l'efficience le sont moins, tandis que la viabilité et les impacts des projets restent difficiles à évaluer et sont variables selon les sites. Le projet en zone saharienne du Niger a souffert fortement des conditions d'insécurité tout en parvenant à atteindre certains résultats, avec des coûts de gestion élevés et une viabilité incertaine. À Madagascar,

l'intervention positive sur de nombreux aspects reste fortement influencée par la mauvaise gouvernance publique. Le projet en Tanzanie semble atteindre un plus grand nombre de ses objectifs de gouvernance et de développement, mais avec des impacts sur la conservation de la biodiversité difficiles à évaluer. S'agissant de l'exercice couplé d'évaluation et de capitalisation, qui a duré plus de deux ans, il a présenté plusieurs avantages reconnus par les participants, pour un coût additionnel raisonnable (environ 25 % de plus que la somme des trois évaluations) :

- la mise au point d'une méthode de suivi des projets plus robuste grâce aux apports méthodologiques du bureau d'études et des discussions en atelier ;
- des échanges réguliers entre les porteurs de projets sur des problématiques techniques, sur lesquelles les ONG échangent peu en dehors de leurs propres cercles internes ;
- une discussion finale sur les recommandations incluant les apports de chacun et permettant de formuler des recommandations moins spécifiques et plus génériques.

RECOMMANDATIONS

Au regard des avantages de la démarche, les évaluateurs recommandent qu'elle soit reproduite par l'AFD de manière plus systématique. De nombreuses recommandations issues de la synthèse des évaluations des trois projets consistent à améliorer le contenu et le suivi des projets d'appui aux aires protégées menées par des ONG de conservation. Il est notamment proposé que l'état initial (socio-économique et biodiversité) des sites fasse l'objet d'une attention beaucoup plus soutenue lors de la préparation du projet, celui-ci pouvant être amélioré en exploitant davantage les bases de données statistiques disponibles gratuitement sur Internet. Les consultants constatent une dérive récurrente lors du montage de projets d'appui aux aires protégées : elle consiste à laisser croire dans le document de présentation que des résultats tangibles vont être atteints à l'issue d'un délai réduit de réalisation du projet en termes de conservation et de développement, sans forcément tenir compte de la situation de départ de l'aire protégée. Sans ces ambitions « démesurées » au départ, l'ONG porteuse du projet court le risque de ne pas voir son projet sélectionné par le système d'appel à projets. Or les évaluations finales ont montré quasiment

systématiquement que les résultats ambitieux de départ n'ont finalement pas été atteints.

Les consultants recommandent d'adopter une démarche plus raisonnable et efficace. Ils proposent un outil graphique « en radar » visant à décrire (i) l'état initial de l'aire protégée (pas du projet) et (ii), sur ce même graphique, les résultats de progrès que l'aire protégée prétend atteindre en fin de projet. Cette démarche permettrait à la fois d'éviter de constater qu'au final peu de projets d'aires protégées atteignent les résultats qui leurs étaient fixés au départ et de démontrer (s'il en est encore besoin) que ces processus sont longs et doivent passer par des étapes successives. La démarche permet d'explicitier que l'atteinte des résultats de ces différentes phases prend beaucoup de temps (quinze ans selon une autre capitalisation de ce genre) et définitivement plus que la durée d'un seul projet traditionnel de deux à quatre ans, tout en permettant de mesurer les progrès et d'assurer la redevabilité auprès des bailleurs de fonds.

Évaluation écrite et audiovisuelle du projet de développement du Parc national du Limpopo

Évaluation de l'AFD, ex post n°61, septembre 2016

Montant : 11 millions d'euros d'engagements

OBJET

L'AFD a souhaité réaliser une évaluation *ex post* de son intervention dans la deuxième phase du projet d'appui au Parc national du Limpopo (PNL). En effet, le projet de développement du PNL est emblématique de l'approche de l'AFD en matière d'appui aux aires protégées dans les années 2000. Les objectifs de cette évaluation sont les suivants : analyser la validité, la mise en œuvre, les résultats et les effets du projet financé par l'AFD par rapport à ce qui a été ciblé ; tirer des leçons qui aident à déterminer les conditions favorables à la réussite des projets similaires à venir ; promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires du projet sur les résultats de l'évaluation ; accroître la prise de conscience des enjeux liés à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de parc intégré.

CONTEXTE

Le PNL est l'un des plus grands parcs du Mozambique et fait partie, avec le Parc national Kruger (PNK) en Afrique du Sud et le Gonarezhou au Zimbabwe, d'un ensemble transfrontalier d'aires protégées. En 2006, l'AFD décide d'octroyer une subvention de 11 millions d'euros – la plus importante jusqu'alors dédiée à des aires protégées – pour appuyer la mise en œuvre du Plan de gestion et de développement du PNL. L'approche de la conservation mise en avant par le PNL met sur le même plan les objectifs de préservation écologique et de développement économique. La stratégie principale pour parvenir à ces deux objectifs est le développement du tourisme.

TRAVAUX ET MÉTHODE

Cette évaluation a innové en utilisant l'audiovisuel comme un instrument privilégié d'évaluation. L'analyse audiovisuelle et l'analyse écrite ont été produites au sein du même processus d'évaluation, afin de mettre à profit leur complémentarité. L'objectif était que les résultats de l'évaluation soient à la fois cohérents – on peut choisir de lire ou de voir l'évaluation et la même compréhension des résultats du projet sera obtenue – et complémentaires – c'est-à-dire qu'ils présentent différemment les informations en fonction des caractéristiques propres de chaque support (écrit et audiovisuel). L'évaluation a été confiée à un consortium de bureaux d'études : IRAM Développement et Groupe-conseil Baastel sprl.

RÉSULTATS

Les objectifs du projet financé par l'AFD étaient globalement pertinents par rapport au contexte local et régional, aux politiques nationales et aux besoins du PNL tels qu'énoncés dans son plan de développement. Toutefois, la logique d'intervention initiale manquait de clarté et était surtout peu opérationnelle. Les résultats sont partiellement atteints. L'intégrité écologique du PNL est conservée mais soumise à des défis sur le moyen terme. La faune est en augmentation et circule librement entre le PNK et le PNL. Pour que ces résultats soient durables, la structure de protection et de surveillance doit être maintenue dans le long terme, notamment à travers une implication continue du gouvernement dans la prise en charge des coûts salariaux. Le développement du potentiel touristique est limité mais de bonnes avancées en termes juridiques

et stratégiques ont été réalisées. Les réalisations sont faibles en matière d'amélioration des conditions de vie des habitants du Parc. Cette composante a mis beaucoup de temps à être opérationnelle. Les ressources humaines du PNL ont été renforcées mais sont encore insuffisantes pour mener à bien leurs missions stratégiques. La durabilité financière n'est pas assurée à court terme du fait de la faiblesse des revenus issus du tourisme.

RECOMMANDATIONS

Le projet de développement du PNL reposait sur deux hypothèses sur lesquelles l'évaluation a permis de tirer des enseignements. La première hypothèse, portée par l'AFD, supposait que le lien fort entre développement et conservation de la biodiversité, qui avait été mis en évidence sur des programmes de pêche ou de forêt, pourrait se retrouver sur les projets de gestion d'aires protégées, et que les populations ayant un intérêt économique à la conservation de la biodiversité adhèreraient à la mise en place d'un parc national décidé par l'État sans concertation. L'évaluation montre qu'il n'y a guère de retombées positives pour les habitants et que leur adhésion aux objectifs de conservation est faible. Cela est dû, pour partie, au faible développement du tourisme dans le parc, mais également à la faiblesse des stratégies mises en œuvre pour faire le lien entre la santé des écosystèmes et les moyens de vie des populations.

Une seconde hypothèse, portée davantage par les autorités mozambicaines, concernait une approche ouverte de la conservation, favorisant la mobilité des animaux et basée sur les possibilités de cohabitation entre la faune sauvage et les populations locales. La construction d'une barrière par le PNL pour réduire les conflits hommes/faune dans la région la plus peuplée du PNL, à la demande des populations, montre que cette approche ouverte est complexe à mettre en œuvre. Cela questionne l'approche du PNL consistant à ne pas impliquer les habitants dans la gestion de la faune sauvage. Finalement, la constitution d'une aire protégée pose la question de la définition des règles qui vont s'appliquer sur le territoire et sa différenciation des territoires voisins tout en assurant une équité entre leurs habitants. Des mécanismes de concertation doivent être élaborés pour définir, au travers d'un projet de territoire, les mécanismes de sa gouvernance. C'est sans doute ce qui aura

le plus fait défaut dans la stratégie mise en œuvre par le PNL et qui explique l'écart important entre les objectifs initiaux ambitieux en matière de cogestion du territoire et les mécanismes actuels effectifs de planification et de mise en œuvre du développement du parc.

Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Énergie (CIS-AFD, 2012-2016)

Évaluation de l'AFD, ex post n° 69, août 2017

Montant : 6,5 milliards d'euros d'engagements sur la période 2012-2016

OBJET

Cette évaluation vise à apporter des éléments de réponse sur la pertinence du positionnement stratégique et des objectifs définis dans le CIS énergie, sur l'adaptabilité du CIS énergie à l'évolution du contexte, sur son efficacité en tant qu'outil (de pilotage, de cadrage, d'influence) et sur l'efficacité des interventions du CIS énergie en terme de résultats de développement.

CONTEXTE

L'évaluation du cadre d'intervention sectoriel énergie 2012-2016 est la troisième évaluation de document stratégique de l'AFD. Les CIS de l'AFD sont des documents de référence qui décrivent la manière dont l'AFD décline ses interventions dans un domaine donné sur une période de trois à cinq ans. L'évaluation du CIS énergie a pour première finalité l'apprentissage des principaux services concernés par son élaboration et sa mise en œuvre au sein de l'AFD. Elle vise à tirer des enseignements qui nourriront la préparation du cadre d'intervention suivant. L'évaluation doit également contribuer à améliorer le suivi des résultats des interventions en lien avec les objectifs du CIS. Elle contribue, en outre, à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats de développement auxquels le CIS énergie contribue.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation a été confiée au consortium EY-Econoler. Elle s'est appuyée sur la note de cadrage méthodologique qui précise en quoi consiste une évaluation de cadre d'intervention et propose une approche permettant d'évaluer le CIS en tant que processus et discours mais également les effets de ce discours notamment sur le portefeuille d'interventions. La note apporte également des éléments sur la prise en compte du décalage temporel entre discours et portefeuille d'intervention. L'appréciation des effets des interventions a été limitée par les faiblesses relevées dans le suivi des résultats des interventions et le faible nombre d'évaluations de projets disponible.

RÉSULTATS

Dans l'ensemble, le CIS a proposé une lecture pertinente et innovante des enjeux de son époque, traduisant la position originale de l'AFD (en particulier avec un discours fort sur l'accès à l'énergie et la sécurisation des systèmes énergétiques), tout en étant globalement en ligne avec les discours donnant la priorité aux énergies renouvelables formulés par ses pairs et par la communauté internationale sur la période. L'AFD n'affiche toutefois pas un positionnement fort sur les sujets d'efficacité énergétique, cette dimension étant intégrée au sein de l'axe stratégique d'énergie durable. Le rôle d'impulsion du CIS sur l'efficacité énergétique a été moins marqué que sur les autres sujets, tels que l'accès à l'énergie ou les énergies renouvelables, sur la période 2012-2016.

Le CIS est reconnu en interne pour son rôle structurant dans l'orientation des interventions de l'AFD dans le domaine de l'énergie. Les évolutions pertinentes mises en avant dans le CIS ont pu être approchées efficacement sur le terrain, notamment grâce à des procédures souples et un discours fort. En parallèle, la formulation des objectifs du CIS a permis une souplesse suffisante pour s'adapter aux mutations survenues sur la période, y compris celles qui n'avaient pas pu être anticipées dans le CIS. L'AFD a cherché sur la période à adapter ses modes de faire, comme l'ont fait les autres bailleurs, au paysage financier et aux besoins des acteurs, en développant notamment des outils permettant d'exercer un effet de levier sur la mobilisation du secteur privé. Les principaux manques d'outils financiers adaptés ressortant des analyses concernent l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique.

Le rôle et l'efficacité du CIS pour promouvoir la transversalité relative au secteur de l'énergie s'avèrent relativement limités, que ce soit au niveau de son processus d'élaboration ou de l'impulsion d'approches transversales et concertées entre divisions. Le fait que le discours du CIS 2012-2016 soit construit autour du secteur électrique (production, transport, distribution, consommation), sans proposer une vision transverse des enjeux et usages énergétiques, est de nature à accentuer cette limite. Le rôle du CIS pour orienter la production de connaissance en interne n'est pas affirmé et son efficacité dans ce domaine n'est pas confirmée. Par ailleurs, les processus de capitalisation et d'évaluation sur les interventions menées semblent insuffisamment dimensionnés par rapport aux enjeux.

RECOMMANDATIONS

Les évaluateurs recommandent de renforcer la lisibilité du document et d'améliorer sa diffusion, notamment en externe. Ils préconisent d'améliorer et d'enrichir les outils de suivi du cadre d'intervention, qu'il s'agisse du suivi des dimensions financières ou non financières du portefeuille énergie de l'AFD. La révision du CIS doit par ailleurs être une opportunité pour promouvoir une approche transversale autour de l'énergie. Il pourra s'agir, en particulier, d'aborder le secteur de l'énergie dans sa globalité et en tenant compte de l'ensemble des usages, et d'identifier de façon plus approfondie les recoupements structurants avec les autres secteurs d'intervention de l'AFD. Les évaluateurs recommandent de renforcer la fréquence et le contenu des évaluations dans le secteur de l'énergie et d'améliorer la capitalisation des connaissances et expériences. Enfin, concernant les pratiques de l'AFD, ils recommandent de créer des outils de financement early stage et de soutien à l'innovation ; de capitaliser sur l'outil SUNREF et de l'étendre à d'autres types de projet ; et de renforcer les interventions en appui aux politiques publiques de transitions énergétiques notamment au travers de prêts de politique publique.

Évaluation groupée de 5 projets de ligne de crédit environnemental (LCE) en Inde (2), en Indonésie, en Tunisie et à Maurice

Évaluation de l'AFD

Montant: 240,1 millions euros d'engagements

OBJET

Cette évaluation a été conduite dans un objectif principal d'apprentissage, de capitalisation et de dissémination. Elle s'attache principalement à (a) apprécier l'additionnalité financière du mécanisme pour les banques ou les institutions financières, et les entreprises emprunteuses (en termes de marge extensive et intensive), (b) mesurer l'impact du dispositif, tant pour les banques (orientation, stratégie vis-à-vis des entreprises, instruction des demandes de crédit...) que pour les entreprises (additionnalité environnementale), (c) identifier les contextes favorables ou, au contraire, les facteurs limitatifs au succès des LCE afin d'en déterminer les conditions d'efficacité en termes de capacités à lever et/ou atténuer les obstacles à la réalisation des investissements verts, (d) apprécier l'efficacité du dispositif (LCE, assistance technique et bonification) à la fois du point de vue de l'AFD et des banques.

L'évaluation a été confiée au cabinet ENCLUDE qui a conduit trois missions de terrain en Tunisie, en Inde et à Maurice.

CONTEXTE

Les LCE sont mises à la disposition d'institutions financières publiques spécialisées ou de banques commerciales privées ou publiques pour promouvoir les investissements verts des entreprises (optimiser l'usage des ressources naturelles à travers la réduction de la consommation d'énergie et d'eau et de la production de déchets), et favoriser l'usage d'éco-technologies (recourir aux sources d'énergies renouvelables, produits et services plus propres). Dans le prolongement d'une étude sur les lignes de crédit publiée en 2012, l'évaluation groupée de cinq LCE vise à questionner l'impact réel des projets, notamment en matière d'additionnalité et d'environnement, et l'usage de la concessionnalité des prêts.

RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Cinq principales leçons peuvent être tirées de l'évaluation :

- les banques ou les institutions financières doivent avoir un intérêt stratégique à financer les investissements verts : en effet, si les LCE peuvent contribuer au développement des marchés de la finance verte, elles ne suffisent pas à maintenir les engagements des intermédiaires financiers dans ce domaine après leur achèvement ;
- pour renforcer l'additionnalité des LCE pour les intermédiaires financiers et les entreprises, il est important de cibler les marchés où ce type de ressources est rare et d'accepter une prise de risque plus importante dans le financement des investissements ;
- afin de s'assurer de l'effectivité de l'impact environnemental, il est nécessaire de cibler les secteurs et les entreprises qui peuvent maximiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (pays parmi les plus gros émetteurs, secteurs prioritaires de la COP 21, etc.) ;
- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des LCE passe par (a) le renforcement du rôle de l'assistance technique (recherche des opportunités d'investissement et l'appui organisationnel et fonctionnel aux banques), (b) le recours à la concessionnalité conçue comme une solution temporaire et non permanente, (c) le suivi-évaluation systématique des LCE exécutées, (d) la capitalisation des expériences conduites et leur large diffusion au sein des équipes opérationnelles de l'AFD ;
- l'évaluabilité des LCE doit être renforcée par la définition claire des objectifs poursuivis en matière de finance verte et l'établissement d'une situation de référence, la mise en place d'un système d'informations solide pour le suivi en cours d'exécution, la mesure systématique des impacts *ex post* des LCE.



3 Pilier population

Éliminer la pauvreté et la faim, assurer des conditions de vie dignes et l'égalité des peuples



Face aux défis majeurs du développement durable pour l'avenir de la planète et de l'humanité, la politique de développement et de solidarité de la France se fixe pour objectifs prioritaires de lutter contre l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités tout en protégeant la planète.

Les ODD du pilier population visent à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » (ODD 1), à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » (ODD 2), à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (ODD 3), à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD 4) et à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (ODD 5).

Le pilier Population a fait l'objet de **27 évaluations** : 6 évaluations stratégiques, 11 évaluations de projets de l'AFD et 10 évaluations de projets du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée (€)
Évaluations stratégiques	3 006 550 000
Évaluation des bourses du gouvernement français (BGF-2004-2014)	870 000 000
Évaluation rétrospective d'un projet d'amélioration des structures de soin du Centre national de recherche, de traumatologie et d'orthopédie d'Oulan-Bator en Mongolie	505 000
Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec le Fonds international de développement agricole – FIDA 9 et FIDA 10	70 000 000
Évaluation de l'impact du forfait obstétrical en Mauritanie	3 600 000
Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Éducation, formation et emploi (CIS-AFD, 2013-2015)	1 025 500 000
Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne (CIS-AFD, 2013-2016)	1 032 400 000
Évaluations de projets-programmes	124 376 388
AFD (11 projets évalués)	1 507 638
MEAE (10 projets évalués)	9 300 000

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés pour éviter les doubles-comptes (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

Évaluation des bourses du gouvernement français (2004-2014)

*Évaluation du MEAE - Rapport d'évaluation n° 136, MEAE 2017
Montant : 870 millions d'euros (2004-2014)*

OBJET

L'évaluation présente le bilan d'une décennie de mobilisation des bourses du gouvernement français (BGF). Grâce à deux enquêtes inédites auprès des bénéficiaires et des ambassades, elle documente les conditions de mobilisation et les effets des BGF, instrument de la diplomatie culturelle et d'influence qui contribue à la politique d'attractivité et d'aide au développement de la France. Les leçons tirées induisent une série de préconisations, pour simplifier l'instrument, le rendre plus performant et renforcer l'influence française.

CONTEXTE

L'évaluation des BGF intervient dans un contexte marqué par un fort accroissement de la mobilité internationale qui exige de questionner la pertinence de l'instrument au regard des besoins des publics cibles et d'accroître sa performance face à une concurrence croissante entre pays d'accueil. Elle se justifie aussi par la recherche d'une plus grande efficacité face aux contraintes budgétaires qui se sont traduites par une baisse des crédits alloués aux BGF durant la dernière décennie (-38 %).

TRAVAUX ET MÉTHODE

Les travaux ont donné lieu à différents types d'investigations : analyse documentaire, entretiens d'acteurs, quatre focus groupes avec des étudiants ou candidats aux BGF, enquête en ligne auprès de 12 000 bénéficiaires de BGF et 146 services de coopération et d'action culturelle du MEAE, exploitation de bases de données sur les bénéficiaires, quatre missions de terrain (Burkina Faso, Canada, Chine, Maroc).

RÉSULTATS

Le bilan dressé par les évaluateurs fait état de plus de 100 000 bénéficiaires de BGF entre 2004 et 2014. Face à la diminution de crédits, ils notent une réduction de moitié de la capacité d'accueil de nouveaux bénéficiaires et l'émergence de nouvelles pratiques

(baisse de la durée des bourses, augmentation des BGF cofinancées, élévation des niveaux d'entrée). Si les BGF ont permis de favoriser la mobilité dans les pays émergents et les pays pauvres prioritaires avec une amélioration sensible de la parité, les évaluateurs identifient plusieurs faiblesses liées à : la cohérence et complémentarité avec les autres dispositifs de la mobilité internationale ; la sélection et le suivi des boursiers ; la rationalisation, l'efficacité et la visibilité de l'instrument. En termes d'impact, l'évaluation conclut à un très fort taux de satisfaction des bénéficiaires (dont les trois quarts étaient en activité lors de l'enquête réalisée) et à une contribution effective des BGF à la politique d'attractivité et d'influence de la France. Les évaluateurs sont plus prudents sur l'impact des BGF sur le développement des pays partenaires, qu'ils estiment insuffisamment documenté et suivi.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées par les consultants concernent quatre grands domaines :

- stratégie : généraliser une approche « programme » pour la mobilisation des BGF ; rechercher une meilleure articulation entre les bourses et les ambitions d'innovation nationales (secteurs prioritaires identifiés par la commission innovation 2030) ; créer une identité commune des BGF et définir une stratégie de visibilité de l'instrument ;
- sélection des bénéficiaires : mettre en place des dispositifs cohérents impliquant systématiquement les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- mise en œuvre des BGF : passer d'une culture de cohortes à une culture de la mise en relation individuelle ; parachever la simplification et la rationalisation de l'instrument ; clarifier le rôle des acteurs et de leur articulation ; renforcer l'acclimatation des bénéficiaires pour atténuer le choc interculturel et prévenir les risques d'échec ; intégrer des boursiers dans les dispositifs d'incubation de l'innovation ; faciliter la mobilité en France des anciens bénéficiaires de BGF revenus dans leurs pays ;
- suivi et évaluation : définir des critères du suivi pertinents et renforcer le dispositif d'évaluation chemin faisant ; mieux articuler le réseau des anciens boursiers (France Alumni) avec les réseaux d'anciens élèves propres à certains établissements.

Évaluation rétrospective d'un projet d'amélioration des structures de soin du Centre national de recherche, de traumatologie et d'orthopédie d'Oulan-Bator en Mongolie

Évaluation de la DG Trésor

Montant: 5,05 millions d'euros

financés par la RPE

OBJET

L'évaluation a porté sur le soutien, via la RPE à l'amélioration des structures de soin du Centre national de recherche, de traumatologie et d'orthopédie (NTORC) d'Oulan-Bator dans le cadre de la stratégie de développement du secteur de la santé en Mongolie.

CONTEXTE ET FINALITÉS

L'octroi de fonds de la RPE pour améliorer les structures de soins au sein du NTORC de l'hôpital d'Oulan-Bator s'inscrit dans un contexte de rapprochement diplomatique et économique entre la France et la Mongolie. Dans les années 2000, le secteur de la santé y était particulièrement sinistré, ne permettant plus de couvrir les besoins croissants de la population. Les autorités mongoles se sont engagées avec l'appui de bailleurs et d'organisations internationales dans la réforme de ce secteur et le projet d'amélioration du NTORC s'est intégré dans cette stratégie de développement.

Un ensemble franco-belge, Finance & Services export (FSE) a été sollicité par le ministère de la santé mongol et un financement sur la RPE a été demandé à la France en 2010, afin de faire du NTORC une référence en matière de diagnostic et de traitement des urgences. Un protocole de financement d'un montant de 5 050 000 euros a été signé par les deux gouvernements en décembre 2011, ce montant incluant l'équipement, le matériel, la formation et la maintenance, pour une part française estimée à 77% du montant.

L'objectif était de faire de cette coopération une vitrine pour l'expertise française dans le domaine de la santé en Mongolie mais aussi, plus largement, vers la Chine.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation, réalisée par le cabinet Evalua, visait à porter un jugement sur les concours financiers français qui ont permis l'amélioration du NTORC d'Oulan-Bator. Elle a englobé tous les aspects des prestations mises en œuvre dans le cadre du projet, à savoir la fourniture de matériel médical, les prestations de maintenance et d'assistance technique, la formation. Elle a analysé dans quelle mesure les deux objectifs spécifiques du projet avaient été atteints : à savoir le développement du pays bénéficiaire (effet support) et la promotion du savoir-faire français (effet levier).

L'évaluation s'est appuyée sur une importante collecte documentaire et des entretiens en France et en Mongolie.

RÉSULTATS

Le but de ce projet était de renforcer les capacités du NTORC en livrant du matériel médical et en formant les personnels médicaux à de nouvelles techniques tout en faisant bénéficier les entreprises françaises d'un effet vitrine et levier.

L'évaluation conclut à une amélioration des conditions de travail des praticiens qui ont à leur disposition des équipements opérationnels et pour l'utilisation desquels les équipes ont été correctement formées. Les retombées sanitaires ont été jugées satisfaisantes et les investissements ont permis d'augmenter à la fois le nombre de patients traités et la qualité des soins procurés.

Toutefois se pose la question de la maintenance et du renouvellement du matériel, qui n'a pas été suffisamment prise en compte.

Les retombées économiques pour les entreprises françaises sont limitées aux seules entreprises qui ont participé au projet et les retombées en matière d'image pour la coopération française sont jugées fragiles.

RECOMMANDATIONS

Cette évaluation a réussi à dégager des conclusions utiles pour les autorités mongoles, notamment en matière de maintenance et de renouvellement des équipements médicaux. Elle donne des pistes, si la mise en œuvre du plan de santé publique se poursuit, pour la coopération française dans ce domaine.

L'évaluation a aussi proposé des recommandations à caractère opérationnel de façon à améliorer l'instruction des projets financés par la RPE (qui a été remplacée en 2015 par le prêt du Trésor concessionnel).

Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec le Fonds international de développement agricole – FIDA 9 et FIDA 10

Évaluation de la DG Trésor

Montant : 70 millions d'euros représentant la dotation française aux neuvième et dixième reconstitutions du Fonds

OBJET

L'évaluation avait pour objet de dresser un bilan de la relation de la France avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) à travers un panorama général de ce partenariat et d'en analyser la pertinence et la cohérence, l'efficacité ainsi que l'impact et la durabilité.

CONTEXTE ET FINALITÉS

Le FIDA a été créé en 1977, à la suite de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 qui souhaitait instaurer un fonds international pour appuyer des projets de développement économique à destination des populations rurales les plus pauvres et apporter des solutions aux crises alimentaires du début des années 1970.

Bras armé des Nations unies pour l'éradication de la pauvreté et de la faim dans les zones rurales des pays en développement, le FIDA est basé à Rome (Italie) et dispose d'un double statut d'institution spécialisée des Nations unies et d'institution financière internationale. N'étant pas une banque, le FIDA ne dispose pas de capital propre ; ses ressources sont issues des contributions volontaires des États membres sous forme de dons lors des reconstitutions triennales et, depuis 2013, d'emprunts souverains.

Cette évaluation s'inscrit dans la suite des travaux évaluatifs réalisés par la DG Trésor en 2011 (portant sur la période 2004-2010) et par le MOPAN en 2013. Elle analyse les neuvième et dixième reconstitutions du fonds pour une période allant de 2013 au

printemps 2017. Elle prépare la onzième reconstitution dont les réunions ont commencé en février 2017.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation a été confiée, après une mise en concurrence, au cabinet Ernst & Young et Associés qui a remis son rapport en octobre 2017. Elle a été réalisée par le biais de travaux documentaires, d'entretiens, de missions à Rome au siège du FIDA et sur le terrain auprès de trois pays bénéficiaires (Côte d'Ivoire, Kenya et Madagascar), d'une enquête de perception et d'éclairages comparatifs provenant d'autres pays partenaires du FIDA (Allemagne et Royaume-Uni).

Le 17 novembre 2017, une réunion de restitution a eu lieu à l'Assemblée nationale en présence de M. Gilbert HOUNGBO, président du FIDA.

RÉSULTATS

Les travaux évaluatifs concluent à la pertinence et à la cohérence d'un partenariat qui s'appuie sur des priorités communes tant sur le plan thématique (promotion de l'agriculture familiale et de la sécurité alimentaire, prise en compte des enjeux de nutrition, de climat et de genre) que géographique (pays à faible revenu et États fragiles, en particulier d'Afrique sub-saharienne).

Toutefois la complémentarité des actions du FIDA avec l'aide bilatérale de la France n'est pas suffisamment exploitée et, jusqu'ici, la possibilité de combiner des financements du FIDA avec les instruments de l'aide française susceptibles de mettre en œuvre des projets agricoles n'a été que peu utilisée. Il en est de même de la complémentarité des actions du FIDA avec celles de la Banque africaine de développement.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation préconise de réaffirmer l'importance du FIDA en tant que partenaire multilatéral de la France. C'est aussi un souhait français qui s'est traduit par le maintien de la contribution de base de la France lors de la onzième reconstitution à hauteur de FIDA-10 (46,6 millions de dollars) et l'octroi au Fonds d'un prêt très concessionnel de 50 millions d'euros, qui devrait replacer la France parmi les dix premiers financeurs.

Le rapport propose aussi des pistes de réflexion pour pérenniser le partenariat français avec le FIDA afin d'accompagner le Fonds dans ses réformes stratégiques dont la clarification de son modèle financier, la diversification de ses ressources et la promotion de ses priorités thématiques. Les recommandations portent aussi sur le renforcement de la communication et sur l'amélioration de la lisibilité de la coopération française avec le Fonds, avec, en particulier, une meilleure association des acteurs français de la recherche en matière de développement agricole.

Évaluation de l'impact du forfait obstétrical en Mauritanie

Évaluation de l'AFD, ex post n°74, mai 2016

Montant : 3,6 millions d'euros d'engagements

CONTEXTE

Le « forfait obstétrical » est un dispositif d'assurance volontaire couvrant les frais de santé maternelle au sein des formations sanitaires publiques. Lors de leur première consultation prénatale, les femmes qui le souhaitent prépayent un montant (15-17 euros), pour accéder ensuite gratuitement à tout un ensemble de services (consultations prénatales, postnatales, examens biologiques, accouchement dans une formation sanitaire par du personnel qualifié, prise en charge d'éventuelles complications). Ce dispositif a été initié en 1998 à Nouakchott avec le soutien du MEAE, puis progressivement étendu sur la majeure partie du territoire national, avec l'appui de l'AFD depuis 2007. Il s'agit d'une approche originale, qui allie recouvrement des coûts, partage du risque et amélioration de l'offre de soins, dans un contexte où la plupart des pays sahéliens ont privilégié des politiques de gratuité en matière de santé maternelle.

OBJET

Au démarrage d'une nouvelle phase d'extension géographique, il s'agit de mesurer de manière rigoureuse l'impact du forfait en termes d'accès aux soins de santé maternelle, sur les structures sanitaires, en termes de quantité et de qualité des soins, sur l'utilisation des services de santé maternelle et l'issue des grossesses.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation d'impact se répartit en trois phases :

- une première phase d'analyse statistique a été menée en 2014-2015 par des chercheurs de l'IRD et de l'Université de Montréal, à partir de plusieurs jeux de données disponibles à l'époque au Ministère de la Santé et à l'Office national de la statistique mauritanien ;
- une deuxième phase d'étude plus qualitative a ensuite, en 2016, associé des spécialistes des politiques de soins et du financement de la santé (ALTER), des socio-anthropologues de la santé (Lasdel) et des équipes mauritaniennes familières du fonctionnement du système de soins (Adage-Conseil) ;
- une troisième et dernière phase statistique a été confiée en 2017 à la même équipe IRD-Université de Montréal. Il s'agissait d'exploiter des données plus précises qui ont récemment été produites et qui permettront d'affiner l'analyse sur les déterminants de l'accès aux soins et les effets du forfait sur la qualité des soins offerts par les structures sanitaires.

RÉSULTATS

Les résultats des deux premières phases sont accessibles. La disponibilité du forfait obstétrical n'a pas eu d'impact significatif sur l'amélioration du recours aux services de santé maternelle (consultations pré/post natales ou accouchement) hormis pour les populations les plus vulnérables (femmes les plus jeunes, pauvres, non éduquées). La disponibilité du forfait obstétrical a néanmoins eu un impact positif sur les modalités de prise en charge des femmes, au niveau des centres et postes de santé, et sur le taux de césarienne beaucoup moins important que dans les zones hors forfait. Le rapport complet est en ligne et un article de recherche a été publié dans la revue *Health Policy and Planning*.

L'analyse qualitative a pour sa part mis en avant la pertinence initiale de la mise en place de ce dispositif. Son efficacité s'est cependant essoufflée avec son extension, à mesure qu'il était confronté aux dysfonctionnements structurels du système de santé mauritanien. Le renforcement du suivi de la gestion financière semble en particulier urgent compte tenu de l'ampleur prise par le dispositif. Au regard des multiples entretiens approfondis effectués, le forfait bénéficie

d'une impression globalement positive par les femmes. Le FO a également contribué à former du personnel de santé et à améliorer l'offre de soins, notamment par une meilleure prise en charge des complications obstétricales et le transfert des patientes vers l'hôpital pour celles qui en avaient besoin. Cependant, il a été observé une baisse de l'enthousiasme des prestataires et des patientes au fil des ans. Les patientes mettent en doute l'économie financière réalisée avec le forfait en raison de nombreux coûts cachés et se plaignent d'une qualité des services insuffisante (manque de disponibilité des médicaments, manque d'attention du personnel de santé, longue attente, durée de consultation trop courte, etc.). Certaines femmes mentionnent ne pas avoir renouvelé leur adhésion au forfait à la grossesse suivante. Il semble que l'extension rapide du FO ait été réalisée aux dépens de la qualité des services et d'une gestion rigoureuse du dispositif. Cela a entraîné une baisse de la motivation du personnel de santé et de la disponibilité des médicaments. La diffusion de l'information sur le forfait auprès de la population a également été insuffisante, si bien que certaines femmes n'ont jamais été au courant du dispositif mis en place. L'évaluation pointe l'importance d'agir sur d'autres leviers (ressources humaines, disponibilité d'intrants, système d'information, supervision, etc.) parallèles au financement et d'élargir l'approche à une protection sociale élargie, au-delà du périmètre actuel du forfait. Ces enseignements ont fortement influencé le nouveau projet d'appui au système de santé mauritanien qui est en train d'être mis en œuvre.

Évaluation du cadre d'intervention sectoriel éducation, formation et emploi (CIS-AFD, 2013-2015)

*Évaluation de l'AFD, ex post n°62, décembre 2016
Montant: 1,0255 milliard d'euros d'engagements
sur la période 2013-2015*

OBJET

L'évaluation du cadre d'intervention sectoriel éducation, formation et emploi 2013-2015 est la première évaluation d'un document stratégique de l'AFD. L'évaluation porte sur l'analyse de (i) la pertinence du positionnement stratégique de l'AFD sur ses différents

axes d'intervention (formation, éducation, emploi), (ii) l'utilité du CIS (portée programmatique du CIS, capitalisation, communication...) et (iii) la contribution de l'AFD aux politiques publiques et aux résultats de développement dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle.

CONTEXTE

Les cadres d'intervention sectoriels (CIS) de l'AFD sont des documents de référence qui anticipent et encadrent ses interventions dans un domaine donné sur une période de trois à cinq ans. L'évaluation du CIS éducation-formation-emploi a pour première finalité l'apprentissage des principaux services concernés par son élaboration et sa mise en œuvre au sein de l'AFD. Elle vise à tirer des enseignements pour nourrir la préparation du CIS suivant. Elle contribue, en outre, à rendre compte aux ministères de tutelles, à la société civile et aux contreparties de l'AFD, de la pertinence du CIS, de sa mise en œuvre et des résultats de développement auxquels il contribue.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation a été confiée au cabinet Le Vif du sujet, spécialisé en éducation et en développement. Elle s'est appuyée sur une note méthodologique interne qui précise en quoi consiste une évaluation de cadre d'intervention, étant entendu qu'un CIS désigne à la fois : (1) un processus d'élaboration, de consultation et de suivi, (2) un produit : le discours stratégique, (3) un outil d'orientation des interventions et (4) un cadre de référence pour apprécier les résultats des interventions. La note apporte également des éléments sur la prise en compte du décalage temporel (entre le discours et le portefeuille d'intervention qu'il influence) et sur les conditions permettant d'évaluer à la fois un discours stratégique et les résultats d'un portefeuille d'interventions.

RÉSULTATS

1) Pertinence du discours stratégique : le CIS est plus précis que les documents de même nature que publient d'autres agences de développement. En ne s'enfermant pas dans des approches techniques, l'AFD garde la possibilité d'adapter ses interventions au cas par cas aux besoins locaux. Ses choix stratégiques sont en phase avec l'agenda international. Agence de dimension moyenne présente

dans de nombreuses géographies, l'AFD cherche à maximiser les effets de ses financements en utilisant des leviers augmentant leur propension à générer des changements (appuis techniques associés aux soutiens sectoriels, structuration de partenariats avec le secteur privé productif, projets régionaux pilotes dévolus aux questions de qualité, production intellectuelle).

2) Efficacité du discours stratégique: le CIS est pour les agents un élément parmi d'autres de l'appropriation du discours stratégique. La notoriété externe du CIS est cependant faible. La capitalisation, peu formalisée, n'apparaît que très brièvement dans le CIS, et ce dernier est peu contraignant pour l'encadrement des activités opérationnelles. Pourtant, les projets sont conformes aux orientations du CIS et le portefeuille d'interventions évolue en fonction des CIS successifs. Ce paradoxe apparent peut tenir à la richesse du processus d'élaboration lui-même ou plus largement à une culture d'entreprise solide et productive.

3) Efficacité du portefeuille d'interventions: l'appréciation des effets des interventions est limitée par les décalages temporels entre la production de la stratégie et l'exécution des projets qui en découlent ainsi que par les faiblesses relevées dans le suivi des résultats des interventions et les évaluations de projets. Néanmoins, en éducation de base, les études de cas ont permis de mettre en évidence les effets des appuis de l'AFD. En ce qui concerne la formation professionnelle, l'adoption progressive des démarches de partenariats public-privé et du modèle de gestion déléguée des centres est un résultat positif visible des interventions de l'AFD dans certains pays.

RECOMMANDATIONS

Les évaluateurs recommandent en premier lieu de conserver l'exercice du CIS, apte à encadrer avec souplesse l'activité opérationnelle et à diffuser une culture professionnelle riche chez les agents. Ils recommandent toutefois que le document, plus étoffé, contienne des éléments précis de capitalisation des expériences. Des méthodes de travail renouvelées devraient permettre une capitalisation accrue. Enfin, quelques mesures simples pourraient améliorer la notoriété du document.

Évaluation du cadre d'intervention sectoriel - Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (CIS-AFD, 2013-2016)

*Évaluation de l'AFD, ex post n° 64, décembre 2016
Montant: 1,0324 milliard d'euros d'engagements
sur la période 2013-2016*

OBJET

Cette évaluation du CIS sécurité alimentaire visait à interroger : la pertinence d'une sélection d'objectifs du CIS sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne ; l'atteinte de ces objectifs ; l'utilité du CIS à travers sa capacité d'influence (stratégie et résultats de développement de l'AFD, choix des instruments financiers des interventions, influence auprès des partenaires de l'AFD, communication) ; la qualité des indicateurs et des dispositifs de suivi de la mise en œuvre des projets pour apprécier les résultats de développement des interventions conduites dans le cadre du CIS. Les résultats de cette évaluation doivent alimenter la préparation du CIS suivant.

CONTEXTE

Les CIS de l'AFD sont des documents de référence qui décrivent la manière dont l'AFD décline ses interventions dans un secteur et qui traduisent opérationnellement les orientations politiques et stratégiques définies par les tutelles de l'agence. Le CIS sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne 2013-2016 était structuré en trois axes : (i) sur le plan économique et social : impulser une croissance soutenue, rapide, inclusive et durable de toutes les filières agricoles et des économies rurales ; (ii) sur le plan écologique : conserver un capital naturel à la fois divers et fragile, du champ (par les pratiques agricoles) au territoire (par la gouvernance locale et l'aménagement du territoire) ; et (iii) sur le plan politique : faire participer tous les acteurs, communautés rurales, collectivités locales, agriculteurs et entrepreneurs à la définition et à la mise en œuvre d'innovations institutionnelles favorables à des investissements durables et au partage de leurs bénéfices. L'évaluation du CIS sécurité alimentaire a pour première finalité l'apprentissage des principaux services concernés par son élaboration et sa mise en œuvre au sein de l'AFD.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation a été confiée au cabinet ADE, spécialisé en évaluation sectorielle et de portefeuille. Elle s'est appuyée sur une note méthodologique interne qui précise en quoi consiste une évaluation de cadre d'intervention, étant entendu qu'un CIS désigne à la fois : (1) un processus d'élaboration, de consultation et de suivi ; (2) un produit : le discours stratégique ; (3) un outil d'orientation des interventions et (4) un cadre de référence pour apprécier les résultats des interventions. La note apporte également des éléments sur la prise en compte du décalage temporel (entre le discours et le portefeuille d'intervention qu'il influence) et sur les conditions permettant d'évaluer à la fois un discours stratégique et les résultats d'un portefeuille d'interventions.

RÉSULTATS

Le CIS sécurité alimentaire a répondu de façon pertinente aux enjeux de sécurité alimentaire. Il identifie bien les domaines dans lesquels l'AFD présente des avantages comparatifs. Le CIS est utilisé au niveau du siège de l'AFD, mais faiblement au niveau des agences. Il est reconnu comme offrant une approche intégrée de la sécurité alimentaire, et est principalement utilisé en amont des interventions par les agents AFD. Le CIS sécurité alimentaire n'est pas utilisé comme un outil de gestion, suivi et évaluation des interventions. Le CIS apparaît globalement efficace, car les principaux résultats attendus de ce cadre sont atteints (montants des engagements financiers, répartition géographique de ces engagements, des outils financiers mobilisés, etc.). Cependant, les résultats sont décevants concernant l'objectif de prévention et de prise en charge de la malnutrition qui s'est peu traduit en interventions concrètes. La mission d'évaluation n'a pas été en mesure de mettre en évidence l'impact du CIS sécurité alimentaire sur les résultats de développement (notamment du fait du faible nombre d'évaluations de projet disponibles sur ce sujet sur la période évaluée) et en termes d'influence sur les autres parties prenantes françaises et étrangères. Enfin, l'évaluation relève que le CIS sécurité alimentaire n'offre pas un dispositif de suivi pertinent permettant d'apprécier les résultats des interventions mises en œuvre dans le cadre du CIS.

RECOMMANDATIONS

Les évaluateurs recommandent à l'avenir de définir plus explicitement le (ou les) objectif(s) des cadres d'intervention ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de suivi. Ils proposent trois options de périmètre pour le futur cadre d'intervention de l'AFD dans le domaine de la sécurité alimentaire, en recommandant de le concevoir pour l'ensemble des zones d'interventions de l'AFD (le précédent CIS ayant été limité à l'Afrique subsaharienne) : (option 1) un CIS « Sécurité alimentaire et nutrition » ; (option 2) un CIS « Agriculture et développement rural » distinct d'un Cadre d'Intervention *Transversal* « Sécurité Alimentaire et Nutrition » ; (option 3) un CIS « ODD n° 2 – Éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Enfin, ils recommandent de clarifier le périmètre d'inclusion des projets et la démarche de comptabilisation des projets de sécurité alimentaire (au titre du suivi de l'exécution du cadre d'intervention). Ils suggèrent aussi de mettre en place un cadre de suivi-évaluation cohérent avec des indicateurs de réalisations, de résultats et d'impact définis sur la base d'une logique d'action ; d'établir une programmation d'évaluations portant spécifiquement sur les effets des interventions sur la sécurité alimentaire ; et pour finir d'engager une production de connaissances et des travaux de recherche dans le cadre du prochain CIS pour se donner les moyens de participer aux débats internationaux.



4 Pilier prospérité

Concilier progrès économiques, sociaux et technologiques et respect de la nature



L'Agenda 2030 préconise une prospérité inclusive et respectueuse de l'environnement.

Pour l'atteindre, il est indispensable de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (ODD 8), de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » (ODD 9), de « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (ODD 10) et d'« établir des modes de consommation et de production durables » (ODD 12).

Le pilier prospérité a fait l'objet de **10 évaluations** : 3 évaluations stratégiques et 7 évaluations de projets de l'AFD.

	Montant de l'aide évaluée (€)
Évaluations stratégiques	1 487 400 000
Évaluation conjointe du programme pour le renforcement des capacités commerciales (PRCC)	1 100 000 000
Évaluation du dispositif de partage de risque (ARIZ 2)	sans objet
Évaluation de fonds de développement local au Vietnam	387 400 000
Évaluations de projets-programmes	1 625 739 26
AFD (7 projets évalués)	1 625 739 26

NB : les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés pour éviter les doubles-comptes (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

Évaluation conjointe du programme pour le renforcement des capacités commerciales (PRCC)

Évaluation conjointe DG Trésor – AFD

Montant : 110 millions d'euros

OBJET

Il s'agissait pour la DG Trésor et l'Agence française de développement (AFD) de mener, en amont du renouvellement du PRCC, une évaluation conjointe du dispositif, prévue par les conventions de mise en œuvre du programme.

CONTEXTE ET FINALITÉS

Le PRCC entre dans le champ de l'aide au commerce, dont le cadre conceptuel a été défini par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qui couvre les politiques et réglementations commerciales, les investissements dans les infrastructures économiques, le renforcement des capacités productives et l'ajustement structurel lié au commerce. Parmi cet éventail large d'activités, le PRCC, instrument conjoint de la DG Trésor et du MEAE mis en œuvre par l'AFD, est le seul outil d'aide français spécifiquement dédié à l'assistance technique au commerce. Toutefois, il représente moins de 1 % de l'aide au commerce de la France, qui s'est élevée à 18,8 milliards de dollars entre 2008 et 2016.

De 2003, date de son lancement, à début-décembre 2015, le PRCC a soutenu, en quatre générations successives de programme, 87 projets d'assistance technique, dans 29 pays, pour un montant moyen d'engagement de 1,1 million d'euros par projet.

L'objectif de l'évaluation était d'exprimer une opinion indépendante et argumentée sur les réalisations et résultats du programme (PRCC 2, 3 et 4) et de formuler des pistes de réflexion pour la cinquième génération de programme (PRCC 5) couvrant la période 2016-2018.

TRAVAUX ET MÉTHODE

À la suite d'un appel d'offres ouvert, le cabinet Ernst & Young et Associés (EY) a été retenu pour mener cette évaluation, sous la supervision d'un comité de pilotage composé de représentants des administrations intéressées (MEF et MEAE) ainsi que de l'AFD

et du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

L'évaluation a été scindée en deux temps : une évaluation de la mise en œuvre du programme d'abord, puis une analyse des impacts du PRCC ensuite.

La démarche a consisté à faire des premières analyses – notamment sur un échantillon de 15 projets du PRCC 3 – sur la base d'une revue documentaire approfondie et d'une série d'entretiens, qui ont été complétées par une phase d'enquêtes sur le terrain, au Cambodge, au Sénégal et en Tunisie.

Le rapport final a été remis en juillet 2016.

RÉSULTATS

Les résultats ont permis d'actualiser les conclusions de la première évaluation du programme menée en 2009. Ils ont confirmé la pertinence du programme, dont la valeur ajoutée provient de sa grande flexibilité qui permet de soutenir des acteurs aux profils variés et de financer une palette d'actions larges et sur-mesure. Ils ont souligné l'alignement du PRCC avec les priorités françaises et mis en lumière l'effort financier accru accordé à l'Afrique subsaharienne dans les dernières générations de programme. Toutefois, ils ont également confirmé les lenteurs dans les décaissements et les délais de mise en œuvre des projets observées en 2009 et qui restent d'actualité même si l'exécution financière du programme a connu une légère amélioration depuis la précédente évaluation.

L'évaluation a par ailleurs montré la réalité des résultats et bénéfices du PRCC sur les capacités des producteurs et entreprises ayant bénéficié des projets, même si ceux-ci ont pu être difficiles à isoler et quantifier. À l'image des projets PRCC eux-mêmes, les effets qui en découlent sont variés et peuvent prendre des amplitudes diverses, selon que les projets soient uniquement soutenus par le PRCC ou que le PRCC apporte une contribution dans un projet financé par plusieurs bailleurs, que le PRCC soutienne des filières « traditionnelles » ou plus « exploratoires » de l'aide au commerce, etc.

Enfin, l'évaluation a contribué à alimenter la réflexion pour le renouvellement du programme (PRCC 5) tout au long de l'année 2016.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ont touché trois grands domaines :
i) le cadrage stratégique et la doctrine d'intervention du PRCC,
ii) l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets soutenus
et iii) la gouvernance et le pilotage du programme.

Sur le plan stratégique, l'évaluation préconisait de mieux préciser la contribution du PRCC aux orientations stratégiques de l'aide au commerce et de définir plus clairement la doctrine d'emploi du PRCC. La convention tripartite de mise en œuvre du PRCC 5 entre les tutelles et l'AFD a été écrite en tenant compte de ces recommandations.

Si, en ce qui concerne les projets, le consultant recommandait de prioriser les maîtrises d'ouvrage solides ou présentant un fort potentiel de maturité, il a paru préférable de maintenir, dans la convention PRCC 5, la souplesse de l'instrument et de répartir l'enveloppe pour moitié entre des projets de petite envergure (ticket moyen maximal de 1,6 million d'euros) et des projets de plus grande ampleur. Par contre, la recommandation visant à renforcer l'accompagnement des projets sur le terrain a été accueillie positivement comme une bonne pratique à respecter.

En matière de gouvernance et de pilotage du programme, la convention PRCC 5 tient compte de la recommandation relative à une inscription de la gouvernance du PRCC dans la gouvernance plus large de l'aide française au commerce, afin d'améliorer le reporting et les instances de dialogue entre les tutelles et l'AFD. De même, l'amélioration des documents de suivi du PRCC a été poursuivie. Toutefois, l'harmonisation des modalités de financement du PRCC par les ministères co-financeurs, préconisée par le consultant, se heurte au fait que le PRCC, outil partagé entre deux ministères, est financé par deux programmes budgétaires différents.

Évaluation du dispositif de partage de risque (ARIZ 2)

Évaluation de l'AFD

OBJET

Cette évaluation a été menée dans une double logique d'apprentissage et de redevabilité. Plus spécifiquement, elle s'attachait à : apprécier l'additionnalité financière du mécanisme pour les bénéficiaires finaux, les entreprises emprunteuses (en termes de marge extensive et intensive) ; mesurer l'impact du dispositif, tant pour les banques (orientation, stratégie vis-à-vis des PME, instruction des demandes, etc.) que pour les entreprises (additionnalité économique), notamment en termes d'accélérateur de croissance et d'emploi ; identifier les contextes favorables ou, au contraire, les facteurs limitatifs au succès d'ARIZ 2 afin d'en déterminer les conditions d'efficacité ; apprécier l'efficacité du dispositif, à la fois du point de vue de l'AFD et des banques ; apprécier le positionnement d'ARIZ 2 par rapport aux autres dispositifs de garantie existants.

CONTEXTE

Le dispositif ARIZ est l'un des principaux instruments d'appui financier au secteur privé en Afrique subsaharienne mis en œuvre par l'AFD. Le dispositif ARIZ 2 vise à faciliter l'accès au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) et des institutions de microfinance en offrant des garanties de risque de crédit aux banques des pays à faible revenu. Près de six ans après son lancement, l'AFD a souhaité réaliser une évaluation indépendante du dispositif.

TRAVAUX ET MÉTHODES

L'évaluation a été confiée au cabinet EY (ex-Ernst & Young) qui a conduit trois missions de terrain en Côte d'Ivoire, au Ghana et à Madagascar. Après une première phase de collecte de données et d'entretien de cadrage avec des agents de l'AFD (siège) et les acteurs stratégiques de banques françaises, une mission pilote en Côte d'Ivoire a été réalisée afin d'ajuster l'approche méthodologique : entretiens qualitatifs, collecte de données quantitatives, premières analyses et ajustement du référentiel d'évaluation. Deux missions au Ghana et à Madagascar ont ensuite été réalisées. La méthodologie d'évaluation est fondée sur une double

analyse, qualitative et quantitative. Si les données qualitatives ont été récoltées avec facilité, l'équipe d'évaluation a rencontré plus de difficultés à obtenir des données quantitatives nombreuses et fiables.

RÉSULTATS

L'étude montre que le maintien d'un équilibre financier et le développement de financements vers des clients risqués (TPE/PME en Afrique) est parfois difficilement conciliable. Cette tension entre ces deux contraintes conduit ARIZ 2 à garantir aussi des crédits dont les bénéficiaires présentent des profils de risque peu élevés ou n'éprouvent pas nécessairement de grandes difficultés à se financer. Par ailleurs, l'analyse quantitative n'a pas réussi à démontrer une additionnalité financière marquée, tant d'un point de vue de la marge extensive (c'est-à-dire de l'accès au crédit) que de la marge intensive (les conditions de financement) du produit : ARIZ 2 constitue un facilitateur dans la décision d'octroi d'un crédit, mais n'en est pas un élément déterminant. Du point de vue de l'efficacité, l'évaluateur a pu noter une bonne mise en œuvre du dispositif dans les pays où il est implanté, avec un processus de rémunération relativement simple. Malgré la perception des banques (pour lesquelles ARIZ 2 est relativement coûteux), le dispositif semble relativement peu onéreux par rapport à d'autres garanties car il n'« occulte » pas de coûts. Cependant, les doléances des banques portent davantage sur l'indifférenciation du taux de commission appliqué selon les établissements bancaires d'un même pays. Le « taux géographique » apparaît comme désavantageux et peu juste pour les banques « exemplaires ». Les missions de terrain ont montré que la cohérence externe du dispositif (par rapport aux autres dispositifs de garantie déployés dans les pays de l'Afrique sub-saharienne) était globalement assurée. En revanche, l'analyse de la cohérence interne du dispositif au sein de l'offre du Groupe AFD a révélé que la mise en œuvre des différents produits de l'AFD se fait « en silo », et que les opportunités de synergie et de complémentarité des produits ne sont pas suffisamment saisies.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation recommande notamment de : (i) préciser plus clairement la position du « curseur » entre le maintien d'un équilibre financier de l'instrument et l'effort réalisé pour bénéficier aux banques

sensiblement exposées au marché des TPE/PME locales. Cela permettra de mieux orienter les responsables du déploiement d'ARIZ 2 mais aussi de gagner en cohérence entre le discours tenu (objectifs de développement) et la réalité (équilibre financier) ; (ii) intégrer davantage de banques locales et de structures « relais » (comme, par exemple, des sociétés de caution mutuelle) au rang des partenaires de l'AFD sur le produit ARIZ 2, celles-ci ayant a priori une connaissance et une appétence plus marquée pour les TPE/PME et microentreprises du tissu local ; (iii) recourir à une tarification différenciée qui « récompenserait » les établissements méritants (tarification différenciée, restitution d'une partie des commissions à mi-parcours...) ; (iv) venir en appui des banques partenaires en participant, directement ou indirectement, au renforcement de leur capacité à s'approprier ARIZ 2.

Évaluation de fonds de développement local au Vietnam

Évaluation de l'AFD

Montant : 38,74 millions euros d'engagements

OBJET

L'évaluation des premières opérations de développement urbain engagées avec les fonds d'investissement municipaux (HFIC à Ho Chi Minh Ville, CADIF à Can Tho, DDIF à Da Nang) visait à apprécier l'opportunité de les renouveler selon les mêmes modalités d'intermédiation ou d'en proposer d'autres, susceptibles d'être mieux adaptées au contexte local. Au-delà d'une capitalisation rétrospective, les principaux enseignements de cette évaluation devaient en effet contribuer à alimenter la réflexion prospective sur les financements aux fonds de développement locaux.

CONTEXTE

Le Vietnam connaît une urbanisation rapide (la proportion d'urbains devrait atteindre 60% en 2050). Ses pôles urbains et villes secondaires présentent d'urgents besoins d'infrastructures et de planification afin d'améliorer les conditions de vie des habitants mais également d'atténuer leur empreinte écologique et foncière. Dans ce contexte, l'AFD a décidé d'intervenir depuis une dizaine

d'années dans le domaine des infrastructures urbaines au Vietnam au travers des fonds de développement local. Outils intéressants pour le financement intermédié d'infrastructures environnementales et sociales urbaines, ils posent différents types de problèmes dans leur mise en œuvre selon la taille et la dynamique des provinces.

TRAVAUX ET MÉTHODES

L'évaluation a été réalisée par E&Y Vietnam. La méthodologie d'évaluation est fondée sur une double analyse, qualitative et quantitative. E&Y a mené des entretiens auprès des trois fonds, des comités populaires provinciaux, du ministère des Finances et de la Banque mondiale et visité 16 des 24 projets financés par les trois fonds sur le financement AFD, en veillant à s'assurer de la meilleure représentativité des secteurs concernés pour chaque fonds. Pour étayer l'appréciation des résultats, E&Y s'est entretenu avec une quarantaine d'employés des fonds et environ soixante-dix bénéficiaires des projets refinancés.

RÉSULTATS

Les lignes de crédit, ainsi que les subventions destinées à financer les actions de renforcement de capacités, ont significativement contribué à développer la stratégie et les activités des trois fonds. Les sessions de formation se sont révélées beaucoup plus pertinentes et efficaces pour HCMC que pour Can Tho et Da Nang. L'objectif de renforcer les capacités des comités populaires s'est révélé trop ambitieux au regard des limites des fonds quant à la mobilisation de ces comités.

L'évaluation relève généralement la qualité des réalisations des projets (logement social, éducation, santé, environnement) financés par les lignes de crédit et souligne que les impacts sont plus d'ordre social qu'environnemental.

L'implication de l'AFD à l'instruction et sa souplesse dans la gestion des décaissements sont particulièrement adaptés. En revanche, le suivi doit être renforcé et ses modalités clarifiées.

Au niveau national, ces fonds n'ont pas encore assis leur position et reste soumis à un risque élevé d'évolutions juridiques ou réglementaires défavorables.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation confirme le bien fondé et l'efficacité de ces financements tout en soulignant la nécessité d'améliorer les activités de renforcement de capacités des fonds. L'appréciation des impacts en matière d'environnement et de réduction et d'adaptation au changement climatique est plus mitigée, au regard d'objectifs initiaux trop ambitieux en la matière et des contraintes financières des fonds. Sur le plan institutionnel, l'évaluation recommande un soutien et une implication accrus des fonds par les comités populaires et une meilleure prise en compte par le gouvernement, notamment en matière de cadre réglementaire. Cette évaluation a contribué à alimenter les débats du séminaire sur l'accès des gouvernements locaux au financement, qui s'est tenu à Da Nang en décembre 2017. Elle a par ailleurs été exploitée dans les échanges avec le ministère des Finances vietnamien sur les modalités de financement des provinces.



5 Pilier paix

Favoriser la paix et la justice



Réduire les conflits, construire la paix et la consolider est indispensable pour l'établissement de sociétés prospères et durables, car il ne peut y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement.

Le pilier paix se réfère à l'ODD visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » (ODD 16). Cet objectif vise l'atteinte des cibles suivantes : *« réduire toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés ; mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ; appuyer les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ».*

Cinq évaluations du MEAE concernent des projets entièrement centrés sur les finalités du pilier paix. Toutefois, il convient de noter que le classement des évaluations par pilier est particulièrement difficile pour celui-ci. En effet, de nombreuses autres évaluations stratégiques concernent des programmes ou des politiques dont les résultats contribuent aux finalités de l'ODD 16. De même, les évaluations de projets visant à soutenir des initiatives de la société civile ont été classées dans le pilier partenariat. Or, les actions locales soutenues par ces projets recouvrent une très grande diversité de secteurs et de priorités, dont certaines ciblent explicitement des finalités du pilier paix. Ainsi, par exemple, parmi les micro-projets financés par les FSP « Appui à la société civile » du MEAE, on compte une quinzaine d'initiatives sur la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations (représentant 800 000 euros).

L'absence d'évaluations de l'AFD sur des projets ciblés sur ce pilier s'explique par le fait que le mandat d'intervenir dans le secteur de la gouvernance ne lui a été transféré qu'en 2016.

	Montant de l'aide évaluée (€)
Évaluation de projets MEAE	4 000 000
Projet d'appui à la formation de la police et de la gendarmerie en Afrique (multi-pays)	1 300 000
Appui à la protection civile tunisienne	800 000
Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du Golfe de Guinée	800 000
Promotion des droits de l'Homme et de la gouvernance démocratique (Afrique du Sud)	500 000
Images d'Afrique formation (multi-pays)	600 000



6 Pilier partenariat

Nouer des partenariats efficaces et inclusifs afin d'atteindre les ODD d'ici 2030



La communauté internationale a souhaité associer aux nouveaux objectifs les moyens qui permettront leur mise en œuvre. C'est pourquoi, aux 16 ODD s'ajoute ce 17^e, qui vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser » et recense les domaines qui peuvent et doivent contribuer à l'exécution de l'Agenda 2030, comme la technologie et les finances.

Le pilier partenariat a fait l'objet de **19 évaluations** : 5 évaluations stratégiques et 14 évaluations de projets du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée (€)
Évaluations stratégiques	2 919 800 000
Revue de la politique du contrat de désendettement et de développement (C2D)	1 661 000 000
Évaluation du processus de programmation conjointe de la coopération au développement de l'Union européenne (2011-2015)	sans objet
Évaluation de la contribution de la société civile à la politique de coopération et de solidarité internationale de la France (2009-2015)	497 000 000
Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec la Banque interaméricaine de développement – BID	sans objet
Évaluation de la contribution française au Fonds africain de développement – FAD	761 800 000
Évaluations de projets-programmes	8 850 000
MEAE (14 projets évalués)	8 850 000

NB : les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés pour éviter les doubles-comptes (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

Revue de la politique du contrat de désendettement et de développement (C2D)

Évaluation conjointe MEAE-DG Trésor-AFD

Rapport d'évaluation n° 134, MEAE-AFD, mai 2016

Montant : 1,6 milliard d'euros d'annulation de dettes dans 18 pays entre 2001 et 2014.

OBJET

Cette revue conjointe (MEAE-DG Trésor-AFD) vise à produire un jugement sur la plus-value et les effets propres des contrats de désendettement et de développement (C2D) qui ont été mis en œuvre dans dix-huit pays entre 2001 et 2014. Sa finalité est de fournir des éléments permettant d'améliorer la conception des futurs C2D et le pilotage de l'ensemble.

CONTEXTE

Au-delà des efforts consentis dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, la France s'est engagée à annuler la totalité de ses créances d'aide publique au développement sur ces mêmes pays (Cologne 1999). En 2001, cette décision s'est concrétisée par la mise en place des contrats de désendettement et de développement. Le C2D est un système de refinancement par dons des créances d'APD, qui prévoit que le pays débiteur continue d'honorer le service de sa dette, et, sitôt le remboursement effectué, le pays reçoit de la France une subvention d'un montant équivalent pour financer les programmes de lutte contre la pauvreté identifiés en amont et inscrits dans le C2D. En treize ans de mise en œuvre, les C2D ont permis d'annuler plus de 1,6 milliard d'euros de dettes.

TRAVAUX ET MÉTHODE:

Les résultats de cette évaluation sont fondés sur une analyse documentaire (bilan financier de l'instrument et analyse du dispositif institutionnel), trois missions de terrain (Cameroun, Côte d'Ivoire et Mauritanie) et une enquête de perception par entretien réalisée dans les 18 pays inclus dans le champ de l'étude.

RÉSULTATS

La revue fait état de la pertinence du C2D, dispositif innovant dont la doctrine a su évoluer de manière itérative et pragmatique pour s'adapter aux évolutions et contextes. Les évaluateurs estiment que les C2D ont permis une bonne application des principes internationaux d'efficacité de l'aide, mais des progrès restent à accomplir, notamment sur la participation de la société civile et le renforcement des capacités. La mise en œuvre des C2D est jugée performante, avec des coûts de gestion cohérents au regard des montants en jeu et du volume de projets financés. Concernant le principe d'additionnalité, qui stipule que le traitement des annulations de dette ne doit pas se substituer à l'APD versée par d'autres canaux, les évaluateurs observent qu'il s'érode durant la décennie. Si la revue reconnaît que les C2D ont permis de renforcer le positionnement de la France dans les pays partenaires, elle estime que l'instrument souffre d'une mauvaise compréhension de sa mécanique, voire d'une méconnaissance généralisée qui n'a pas permis de renforcer la visibilité de l'aide française.

RECOMMANDATIONS

À l'issue des analyses, huit recommandations sont proposées sur trois grands axes :

- doctrine des C2D : réviser et mettre à jour la doctrine du C2D en valorisant les leçons apprises ; entériner le passage à un alignement des C2D sur les stratégies de croissance durable et inclusive en lien avec les ODD ; approfondir et formaliser les stratégies de renforcement institutionnel ; formaliser le rôle de la société civile afin de renforcer et clarifier son association à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des C2D ; définir plus précisément le concept d'additionnalité dans la doctrine du C2D ;
- mise en œuvre : renforcer le dialogue avec les pays bénéficiaires autour de la définition des modalités et instruments de mise en œuvre des C2D en prenant en compte les contextes nationaux d'intervention ; optimiser les dispositifs de gestion mis en place ;
- suivi, capitalisation et communication : définir un système de suivi-évaluation et de l'impact des C2D sur l'ensemble de l'aide française dans tous les pays concernés.

Évaluation du processus de programmation conjointe de la coopération au développement de l'Union européenne (2011-2015)

Évaluation conjointe UE associant la France (MEAE-AFD) - 2017

OBJET

Le MEAE et l'AFD ont participé à cette évaluation commanditée par l'unité évaluation de la direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne. Les travaux ont pour objectif de fournir à l'UE et à un public plus large une appréciation globale et indépendante du processus de programmation conjointe (PC) et à formuler des recommandations pour améliorer les PC actuelles et futures.

CONTEXTE

La programmation conjointe s'inscrit dans une logique d'appui à l'agenda international en faveur de l'efficacité de l'aide et du développement. Ses principes directeurs sont les suivants : une analyse commune de la stratégie de développement nationale d'un pays partenaire et une réponse commune déterminant les secteurs d'intervention prioritaires ; une division du travail permettant d'éviter les chevauchements et de favoriser la complémentarité des actions ; une enveloppe financière indicative par secteur et par donateur. À la fin 2015, 55 pays avaient décidé de mettre en œuvre une Programmation conjointe et 26 d'entre eux ont été considérés comme suffisamment avancés dans le processus pour être inclus dans l'évaluation.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'équipe a combiné différents outils pour collecter et analyser les données : une revue documentaire générale et 14 études de cas au niveau pays, une série d'entretiens aux sièges de l'UE et des États membres et avec le personnel et les parties prenantes dans les pays concernés, un traçage du processus pour deux études de cas pays, une enquête en ligne s'adressant au personnel de l'UE et des États membres aux sièges et sur le terrain et des visites auprès du siège de sept États membres et dans onze pays partenaires où la PC est mise en œuvre.

RÉSULTATS

Les résultats de l'évaluation montrent que la PC a contribué à une meilleure interaction et coordination entre les différents donateurs. Elle a favorisé une plus grande harmonisation de l'aide de l'UE et des États membres et une meilleure visibilité des donateurs participants. Néanmoins, les évaluateurs identifient plusieurs freins ayant limité la portée des résultats : le processus s'est trop limité à l'UE et aux États membres ce qui a réduit la possibilité d'une appropriation par les pays partenaires ; la PC a rarement porté sur tous les secteurs de la coopération, ce qui a restreint son impact.

RECOMMANDATIONS

Cette évaluation a donné lieu à un ensemble de recommandations regroupées en trois volets :

- améliorer et actualiser la logique d'intervention : mieux définir l'objectif stratégique de la PC et repenser son champ (réflexion sur la prise en compte des aides programmées, de l'aide humanitaire et de l'aide mixée) ;
- préserver le caractère stratégique, flexible et pragmatique de la PC : assurer des échanges stratégiques fréquents et rendre le processus de la PC plus souple et facilement adaptable ; renforcer la collaboration sur le terrain entre l'UE et les États membres ; consolider les services d'appui à la PC ; ne pas modifier les règles et ne pas les rendre plus normatives ;
- clarifier et renforcer le rôle de toutes les parties prenantes : renforcer l'implication de tous les acteurs ; approfondir le dialogue avec les parties prenantes nationales ; renforcer les incitations pour investir dans la PC.

Évaluation de la contribution de la société civile à la politique de coopération et de solidarité internationale de la France (2009-2015)

Évaluation conjointe MEAE-AFD

Rapport d'évaluation n° 135, MEAE-AFD, décembre 2016

Montant : 497,6 millions d'euros d'APD bilatérale transitant par des associations françaises de solidarité internationale entre 2011 et 2014

OBJET

Cette évaluation conjointe (MEAE-AFD) dresse le bilan des appuis financiers et des instances de concertation entre la société civile, l'État et l'AFD. Elle a pour objectif d'évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du dispositif dans son ensemble et de formuler des préconisations permettant d'améliorer le partenariat stratégique avec la société civile et ses contributions à la co-construction de la politique de coopération et de solidarité internationale.

CONTEXTE

La période évaluée est marquée par des changements significatifs dans les relations entre la société civile et l'État impulsés par la décision du CICID d'associer plus étroitement la société civile à la politique de développement et l'engagement du président de la République de porter à 2 % la part de l'APD transitant par les ONG françaises.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation a mobilisé plusieurs démarches complémentaires : analyse documentaire, entretiens d'acteurs, analyse comparative (Allemagne et Grande-Bretagne), enquête quantitative auprès des acteurs de la société civile. Deux missions (Liban et Sénégal) ont permis de recueillir la vision du terrain et la dernière phase de l'évaluation a réuni trois groupes de travail thématiques d'approfondissement sur quatre thématiques (agriculture, formation professionnelle, gouvernance et renforcement des capacités).

RÉSULTATS

L'évaluation relève une augmentation des financements octroyés aux associations de solidarité internationale tout en soulignant

la faiblesse de la part de l'APD française bilatérale qui transite par les organisations de la société civile (avec un taux 2,5 %, la France occupe le 26^e rang sur 28 des pays membres du CAD de l'OCDE). Les évaluateurs estiment que les dispositifs de financement répondent bien aux attentes des ONG et garantissent une cohérence d'ensemble, malgré le foisonnement d'acteurs et d'outils financiers. Ils relèvent néanmoins un manque de visibilité et questionnent certaines modalités d'aide (seuils des projets éligibles, taux de cofinancement). L'évaluation met en exergue la participation effective des ONG à la mise en œuvre de la politique française de développement, tout en relevant plusieurs faiblesses de la concertation : absence de document d'orientation politique rendant difficile la compréhension des objectifs du partenariat entre l'État et la société civile ; concertation fragmentée au sein de multiples instances avec une moindre participation des organisations hors ONG ; dialogue plus axé sur le partage d'informations que sur la co-construction des décisions.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des conclusions de l'évaluation, quatre recommandations sont formulées :

- se doter d'un document d'orientation politique co-élaboré qui fixe les enjeux, les opportunités, les objectifs et les engagements réciproques des différents acteurs impliqués dans l'action de développement et de solidarité internationale de la France ;
- améliorer les mécanismes de financement des ONG françaises : faciliter l'accès à une information homogène et actualisée ; mettre en cohérence les méthodologies de comptabilisation de l'APD transitant par la société civile ; poursuivre les réflexions sur les modalités de certaines aides ;
- améliorer le dialogue avec la société civile : accroître la légitimité du CNDSDI par un portage politique renforcé ; renforcer la coordination interministérielle dans le dialogue avec la société civile ; encourager la participation des OSC autres qu'ONG au dialogue avec l'État ;
- renforcer l'efficacité du dispositif d'ensemble : accroître la connaissance et la confiance mutuelle entre acteurs ; renforcer la transparence des financements et documenter la contribution de la société civile.

Évaluation rétrospective du partenariat de la France avec la Banque interaméricaine de développement (BID)

Évaluation de la DG Trésor

OBJET

Il s'agissait de dresser un bilan de la relation de la France avec le groupe de la BID à travers un panorama général de la pertinence et de l'efficacité de cette relation.

CONTEXTE ET FINALITÉS

Créée en 1959 par les pays membres de l'Organisation des États américains pour financer des projets viables dans le développement économique, social et institutionnel tout en promouvant l'intégration commerciale au niveau régional en Amérique latine et dans les Caraïbes (zone ALC), la BID dont le siège est à Washington D.C., est la plus ancienne des banques régionales de développement.

Initialement limitée aux pays de la région, l'adhésion à la BID a été ouverte à partir de 1976 aux pays extrarégionaux, permettant ainsi à la France d'y être admise en 1977. La BID compte aujourd'hui 48 membres dont 26 membres régionaux emprunteurs et son capital s'élève à 173 milliards de dollars (depuis la neuvième augmentation de capital décidée lors de l'Assemblée générale de Cancún en 2009).

Bien que la France participe au capital de la BID et de la Société interaméricaine d'investissement (SII), bien qu'elle contribue au Fonds des opérations spéciales (FOS), guichet concessionnel de la banque, et au Fonds multilatéral d'investissement (FOMIN), bien qu'elle ait créé au sein de la BID trois fonds fiduciaires, aucune évaluation n'avait encore été faite du partenariat de la France avec cette banque. La DG Trésor a donc souhaité que soit dressé un bilan de ce partenariat portant sur la période 2010-2015.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation a été confiée, après une mise en concurrence, au cabinet Ernst & Young et Associés qui a remis son rapport en avril 2016. Elle s'est concentrée sur les cinq dernières années, sans s'interdire un regard historique plus long, et en prenant en compte tous les acteurs impliqués, notamment l'AFD, Business France, le MEDEF, le ministère en charge des affaires étrangères, Expertise France et la société civile.

Une réunion de restitution publique en juin 2016 a permis de discuter de façon large du partenariat de la France avec les institutions de la zone ALC, du recours aux fonds fiduciaires français et de la façon de mieux faire connaître la BID aux entreprises françaises.

RÉSULTATS

L'évaluation a constaté que, bien que la zone ALC ne fasse pas partie des zones relevant traditionnellement des priorités françaises, un partenariat d'une importance limitée mais cependant non négligeable s'est développé en particulier parce que la représentation française auprès de la banque a eu un rôle actif dans les instances de gouvernance et qu'à partir de 2008 l'AFD a réalisé des projets communs avec la banque mobilisant ainsi plus d'un milliard d'euros de ressources françaises.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation donne des pistes pour améliorer ce partenariat avec une banque qui cherche à parvenir à un développement durable et respectueux du climat et dont les priorités tant sectorielles que thématiques convergent avec les priorités de la politique de coopération française.

Elle préconise de mieux inscrire le partenariat de la France avec la BID dans une stratégie multilatérale articulée avec les objectifs de la politique française de coopération au développement. Dans la perspective de l'Agenda 2030, la France a publié « Pour une aide au développement performante au service des plus vulnérables – Stratégie française pour l'aide multilatérale – 2017-2021 », produit d'une réflexion commune entre le MEAE, la DG Trésor et l'AFD.

Les recommandations en matière de leviers d'influence se sont en particulier traduites, en 2018, après un examen approfondi

des possibilités juridiques, par la fusion des trois fonds fiduciaires français en un seul dédié à l'assistance technique sur le thème du climat.

Enfin elle suggère de mieux intégrer le partenariat opérationnel (AFD) dans le cadre du partenariat plus large France-BID. Avant que ne se termine l'évaluation, l'accord de partenariat entre l'AFD et la BID avait été renouvelé (juin 2015) et un échange de personnel était effectif (septembre 2015). Depuis un échange régulier technique approfondi entre les deux institutions (dénommé « *deep dive* ») a été lancé en octobre 2016 à Washington afin d'identifier les perspectives de coopération, plus particulièrement dans le domaine de la finance climat et celui de la ville durable.

Évaluation de la contribution française au Fonds africain de développement (FAD)

Évaluation

Montant: 761,8 millions d'euros représentant la contribution française aux douzième et treizième reconstitutions du Fonds

OBJET

L'évaluation de la contribution française au FAD a porté sur la dotation de la France aux douzième et treizième reconstitutions du Fonds, correspondant aux années 2011-2013 et 2014-2016.

CONTEXTE ET FINALITÉS

Créé en 1972, le FAD dont le siège est à Abidjan, fait partie du groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Il en constitue le guichet concessionnel et entend contribuer à la promotion du développement économique et social dans 40 pays africains parmi les moins avancés en mettant à leur disposition des financements à la fois pour la réalisation de projets et pour des activités d'assistance technique ou d'études dans le cadre d'actions de renforcement des capacités.

Cette évaluation s'inscrivait dans la lignée de celle portant sur les dixième et onzième reconstitutions qui avait été réalisée en 2010 et avait pour objectif de préparer la quatorzième reconstitution. Elle s'inscrivait également dans le cadre de la rédaction de la

stratégie française pour l'aide multilatérale 2017-2021 « *Pour une aide au développement performante, au service des plus vulnérables* ».

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation qui a été réalisée par le cabinet Technopolis, a commencé en septembre 2015 et s'est terminée par la remise du rapport final en août 2016.

Elle a reposé sur une analyse des documents de la BAD et de la coopération française, le traitement de la base de données sur la coopération de l'OCDE, de nombreux entretiens en France, en Côte d'Ivoire (siège de la BAD et pays bénéficiaire du Fonds), dans deux autres pays récipiendaires (Burkina Faso et Kenya) et, dans le cadre d'un parangonnage, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Une réunion de restitution publique, en décembre 2016, a permis d'échanger sur le partenariat de la France avec le Fonds et de façon plus large sur la coopération multilatérale française.

RÉSULTATS

L'évaluation conclut au fait que la contribution française au FAD s'inscrit dans la droite ligne des priorités stratégiques de la coopération française, que la France soutient une organisation qui gagne progressivement en efficacité et en efficience, que la coordination entre les différents acteurs de la coopération française s'est renforcée – même si elle demeure plus efficace au niveau des sièges que sur le terrain – et enfin que la coopération institutionnelle entre la France et la BAD a progressé. Mais elle déplore l'absence – maintenant comblée – de stratégie française vis-à-vis des banques multilatérales de développement.

RECOMMANDATIONS

La France ayant reculé du premier rang de contributeur pour les FAD-10 et 11 au quatrième pour les FAD-12 et 13, l'évaluation préconise de maintenir la contribution française pour le FAD-14 à hauteur de la précédente. Finalement, le choix a été fait d'augmenter la dotation française au FAD-14 (+8% en euros) via un don de 365 millions d'euros complété par un prêt très concessionnel de 225 millions d'euros.

L'évaluation suggère des pistes d'actions concrètes pour les acteurs français : réalisations communes dans les secteurs stratégiques suite à l'accord de cofinancement BAD-AFD de 2015, coopération renforcée entre les équipes de la BAD et les acteurs de la coopération française sur le terrain, politique plus systématique de placement de Français au sein de la Banque, encouragement aux entreprises et ONG françaises à se positionner sur les marchés de la BAD.

Enfin, l'évaluation propose une amélioration des outils de suivi et de pilotage de la contribution au FAD. La DG Trésor utilisera les évaluations à venir pour s'assurer que les tableaux élaborés à cette occasion par le consultant sont duplicables pour d'autres banques et fonds de développement.



7 Évaluations interpiliers

Deux évaluations stratégiques ont porté sur des financements transversaux portant sur des ODD relevant de différents piliers.

	Montant de l'aide évaluée (€)
Évaluations stratégiques	593 000 000
Évaluation de la contribution française à l'Organisation internationale de la Francophonie (2010-2015)	495 000 000
Évaluation des appuis budgétaires au Ghana	98 000 000

Évaluation de la contribution française à l'Organisation internationale de la Francophonie (2010-2015)

Évaluation du MEAE

Rapport d'évaluation n° 137, MEAE 2017

Montant : 177 millions d'euros entre 2010 et 2015

OBJET

L'évaluation analyse la pertinence pour la France d'être un important contributeur de l'OIF au regard de l'efficacité et de la cohérence des interventions de l'organisation. Elle analyse les complémentarités de la contribution française avec les autres actions bilatérales et multilatérales et porte un jugement sur les effets retours en termes d'influence et de diplomatie économique.

CONTEXTE

La France est le premier contributeur à l'OIF, organisation fondée en 1970. Cette première évaluation de la contribution française répond à de fortes attentes des parlementaires. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par le renouvellement du Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022) qui structure l'action de l'OIF.

TRAVAUX ET MÉTHODE

L'évaluation s'est appuyée sur différentes investigations : analyse documentaire, entretiens d'acteurs, trois missions de terrain (en République démocratique du Congo, en Roumanie et au Togo), analyses comparatives (Commonwealth et UNESCO/pratiques de deux autres contributeurs : Canada et Wallonie-Bruxelles).

RÉSULTATS

Les évaluateurs estiment que le niveau de contribution de la France à l'OIF est justifié, même si son cadre est perfectible. Ce jugement est fondé sur quatre arguments de fond : une performance effective sur des programmes importants ; une amélioration du fonctionnement et de la gestion de l'OIF ; un projet francophone toujours plus pertinent (dynamique démographique et économique de l'espace francophone, capacité d'influence de la France renforcée, retombées économiques intéressantes) ; une cohérence forte avec les priorités de politique extérieure française. Les consultants estiment

néanmoins que la contribution française est perfectible et identifient six points faibles : la stratégie de la France vis-à-vis de l'OIF est peu explicitée ; le soutien de la France à l'OIF est décisif, mais trop peu assumé ; la complémentarité doit être renforcée entre l'OIF et les actions bilatérales françaises ; les actions ministérielles sont encore fortement compartimentées ; la modernisation de l'OIF est insuffisamment intégrée ; la performance de l'OIF est encore à renforcer.

RECOMMANDATIONS

En se fondant sur leurs conclusions, les évaluateurs proposent sept recommandations sur trois axes :

- positions françaises : élaborer un document de référence sur la relation entre la France et la Francophonie institutionnelle ; améliorer la visibilité de l'OIF auprès de l'opinion publique française ;
- coordination : améliorer le dialogue entre l'OIF et les opérateurs de terrain français ; favoriser l'essaimage des expérimentations réussies de l'OIF via des financements nationaux ou multilatéraux ; resserrer et développer la coordination interministérielle française ;
- fonctionnement de l'OIF : soutenir les efforts de l'OIF pour améliorer sa gestion et poursuivre l'effort d'évaluation ; privilégier les actions de l'OIF à forte valeur ajoutée.

Évaluation des appuis budgétaires au Ghana

Joint Evaluation of Budget Support to Ghana (2005-2015) –
Final Report, June 2007, EU Development and Cooperation
*Montant : 98 millions d'euros d'engagements français
sur la période 2005-2015*

OBJET

L'objectif de l'évaluation est d'apprécier dans quelle mesure les appuis budgétaires ont contribué aux résultats de développement en aidant le gouvernement du Ghana à renforcer la mise en œuvre de ses stratégies et à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses dépenses publiques et de ses politiques. Cette évaluation présente

un intérêt particulier. En effet, le cadre extrêmement structuré mis en place au Ghana pour l'appui budgétaire global (*Multi-Donor Budget Support – MDBS*), qui était souvent présenté comme un modèle, n'a pas empêché le pays d'enregistrer des dérapages macro-économiques majeurs.

CONTEXTE

L'évaluation des appuis budgétaires au Ghana a été commanditée par la Commission européenne (EuropeAid) et l'Independent Evaluation Group (IEG) de la Banque mondiale. Elle a été co-pilotée avec des représentants du Danemark (DANIDA), de l'Allemagne (BMZ), de la France (AFD/EVA) et du gouvernement ghanéen (Ministère des finances). Elle porte sur toutes les opérations d'appui budgétaire au Ghana entre 2005 et 2015, soit 3,4 milliards de dollars en appui budgétaire global et 1 milliard en appui budgétaire sectoriel (principalement santé, éducation, décentralisation, agriculture et environnement-ressources naturelles). Les concours de l'AFD concernés étaient des appuis budgétaires globaux financés sur ressources C2D (trois concours, 63 millions d'euros) et sur prêt (un concours, 30 millions d'euros), ainsi qu'un prêt budgétaire sectoriel de 5 millions d'euros dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

TRAVAUX ET MÉTHODES

Cette évaluation s'appuie sur l'approche méthodologique pour l'évaluation de l'aide budgétaire du réseau évaluation du CAD/OCDE. Elle est réalisée par une équipe réunissant Particip, bureau allemand recruté par EuropeAid, et des évaluateurs d'IEG. L'approche se décompose en trois étapes. La première étape vise à évaluer les composantes des appuis budgétaires (financements, dialogue sur les politiques publiques et appuis au renforcement de capacité) et leurs effets sur les politiques publiques du Ghana. La deuxième étape vise à évaluer les résultats et les impacts ainsi que leurs déterminants. Enfin, la troisième étape vise à faire la synthèse des étapes précédentes et à conclure sur la façon dont les appuis budgétaires ont contribué aux changements observés dans le pays partenaire. Pour cette évaluation, les questions évaluatives relatives à l'étape 1 portent sur : la pertinence de la formulation des appuis budgétaires ; leurs effets sur les moyens mis à disposition du Ghana ; leurs effets sur la gestion macroéconomique et

la gestion des finances publiques ; leurs effets sur la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'étape 2 a porté sur les secteurs santé, agriculture, environnement-ressources naturelles. Pour chacun de ces secteurs, les évaluateurs ont cherché à identifier les résultats de développement obtenus et à en analyser les facteurs explicatifs, dont la politique publique soutenue par les appuis budgétaires.

RÉSULTATS

Le cadre du MDBS a eu des effets directs importants sur l'architecture de l'aide. Les appuis budgétaires (AB) ont eu des effets conséquents sur la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'AB n'a pas été le principal moteur des réformes, mais il a donné des occasions au Ghana d'accélérer l'agenda des réformes tout en renforçant son appropriation. L'accompagnement technique, d'un volume important, ainsi que le dialogue de politique publique ont aidé à consolider le processus de transition vers une économie à revenu intermédiaire productrice de pétrole, mais n'ont pas pu empêcher une sérieuse détérioration de la situation macro-économique dans la deuxième partie de la période. Le dialogue sur la gestion des finances publiques n'a pas permis de mettre en œuvre les réformes majeures qui s'imposaient. Dans la plupart des secteurs, les changements structurels ont été limités, même si les services publics se sont globalement renforcés. Depuis quelques années, les progrès se sont ralentis dans de nombreux domaines. La forte croissance a surtout résulté d'un environnement externe favorable (prix élevés pour l'or et le cacao) et de la production pétrolière, plutôt que de l'amélioration du climat des affaires ou d'une forte hausse de la productivité agricole prévue dans la stratégie nationale initialement. En fin de période, l'AB a contribué au retour du Ghana à la stabilisation macro-économique.

RECOMMANDATIONS

Les facteurs qui ont empêché d'exploiter l'ensemble des opportunités créées par l'AB sont liés à l'économie politique du pays (cycle électoral court, jeux d'acteurs liés à la réforme de la solde des fonctionnaires, systèmes clientélistes et de patronage résistants aux niveaux local et national) mais également au fait que l'engagement des bailleurs et du gouvernement dans l'AB a considérablement diminué sur la période. Du côté des bailleurs, il s'agit

pour certains d'un changement global de politique les conduisant à abandonner l'appui budgétaire et à lui préférer d'autres modalités d'aide ; du côté du gouvernement, les raisons avancées sont le passage du Ghana au statut de pays à revenu intermédiaire (PRI), l'accès à de nouvelles sources de financement ainsi que la découverte de ressources pétrolières.



Liste des sigles et abréviations

Liste des sigles et abréviations

AB	Aide (ou Appui) budgétaire
AFD	Agence française de développement
ALC (zone)	Amérique latine et Caraïbes
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BGF	Bourses du gouvernement français
BID	Banque interaméricaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CIS	Cadre d'intervention sectoriel
CNDSI	Conseil national du développement et de la solidarité internationale
C2D	Contrat de désendettement et de développement
DG Trésor	Direction générale du Trésor
EVA	Département Évaluation et apprentissage de l'AFD
FAD	Fonds africain de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FOMIN	Fonds multilatéral d'investissement
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MDBS	Multi-Donor Budget Support
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PC	Programmation conjointe

PRCC	Programme de renforcement des capacités commerciales
RPE	Réserve pays émergents
SII	Société interaméricaine d'investissement
UE	Union européenne
UEAD	Unité d'évaluation des activités de développement



Annexes

Annexe 1

MEAE – évaluations de projets du fonds de solidarité prioritaire (FSP) réalisées en 2016 et 2017

Liste des projets FSP évalués

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (€)	Année évaluation	Pilier
AFRIQUE DU SUD	Financements de projets portés par la société civile	500 000	2017	Paix
BÉNIN	Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (PA2D) au Bénin	500 000	2017	Partenariat
BIRMANIE	Financements de projets portés par la société civile	500 000	2016	Partenariat
CAMBODGE	Financements de projets portés par la société civile	850 000	2017	Partenariat
COMORES	Appui au français aux Comores (AFC)	1 000 000	2017	Population
	Financements de projets portés par la société civile	400 000	2016	Partenariat
DOMINICAINE (RÉP.)	Programme de coopération universitaire de haut niveau entre la République Dominicaine et la France	300 000	2017	Population
ÉTHIOPIE	Financements de projets portés par la société civile	300 000	2016	Partenariat
HAÏTI	Financements de projets portés par la société civile	500 000	2016	Partenariat
	Projet d'appui à la restructuration et à la modernisation du système d'enseignement supérieur haïtien (PARMSESH)	1 300 000	2017	Population
JÉRUSALEM – TERRITOIRES PALESTINIENS	Appui à la réforme des institutions de l'Autorité Palestinienne	800 000	2017	Partenariat
	Financements de projets portés par la société civile (2 projets évalués)	1 000 000	4034	Partenariat
KENYA	Financements de projets portés par la société civile	500 000	2017	Partenariat
LAOS	Valorisation du patrimoine du Sud Laos	400 000	2017	Planète
MADAGASCAR	Accompagnement de la relance institutionnelle à Madagascar	800 000	2016	Partenariat
MALI	Soutien aux recherches en sciences sociales et humaines sur le Mali contemporain	600 000	2016	Population

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (€)	Année évaluation	Pilier
MAURITANIE	Appui à la maîtrise et à l'usage du français en Mauritanie	750 000	2017	Population
NIGER	Appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse	1 000 000	2017	Population
	Appui à la modernisation de l'Université Abdou Moumouni de Niamey	1 250 000	2016	Population
	Financements de projets portés par la société civile	700 000	2017	Partenariat
	Modernisation de l'État et Décentralisation au Niger- MEDEN	1 000 000	2016	Partenariat
NIGERIA	Appui à l'enseignement du français dans l'enseignement supérieur nigérian	500 000	2017	Population
TCHAD	Renforcement de la Redevabilité des Politiques Publiques	1 000 000	2017	Partenariat
TOGO	Projet d'Appui à la Gouvernance et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur Togolais (AGREST)	700 000	2017	Population
TUNISIE	Appui à la protection civile tunisienne (PCT)	800 000	2016	Paix
ZIMBABWE	Renforcement des capacités de recherche des équipes impliquées dans la gestion des aires protégées et de leur périphérie en Afrique australe(RenCaRe)	500 000	2017	Planète
MOBILISATEURS (MULTI-PAYS)	Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du Golfe de Guinée	800 000	2017	Paix
	Images d'Afrique formation	600 000	2017	Paix
	Programmes d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique (PARRAF)	1 900 000	2016	Population
	Projet mobilisateur d'appui à la formation de la police et de la gendarmerie en Afrique	1 300 000	2017	Paix
		23 050 000		

Caractéristiques des projets évalués :

Les projets évalués en 2016 et 2017 ont été financés par le fonds de solidarité prioritaire (FSP) qui était l'instrument de financement de l'aide-projet du MEAE. Créé en 2000, cet instrument a été remplacé, en 2016, par le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI). Les projets financés par ce nouvel instrument n'ont donné lieu à aucune évaluation durant la période considérée, car ils n'étaient pas terminés.

En 2016 et 2017, 31 évaluations de projets FSP ont été achevées. Le portefeuille de projets évalués représente un engagement de 23 millions d'euros, délivrés sous forme de dons.

- Évaluation des projets financés par un « FSP Mobilisateur » (4,6 millions d'euros) :

Quatre évaluations ont concerné des « projets mobilisateurs ». Ces projets ont un périmètre d'intervention régional ou multi-pays. Ils peuvent être mis en œuvre par une sous-direction du MEAE et/ou par les postes diplomatiques sur une période de 3 à 5 ans. Les budgets des projets mobilisateurs oscillent entre 600 000 et 1,9 million d'euros. Ils sont positionnés sur le champ de la gouvernance, de la formation audiovisuelle, de la recherche et des droits de l'Homme.

- Les projets financés par un « FSP Pays » et programme de soutien aux initiatives de la société civile (18,4 millions d'euros) :

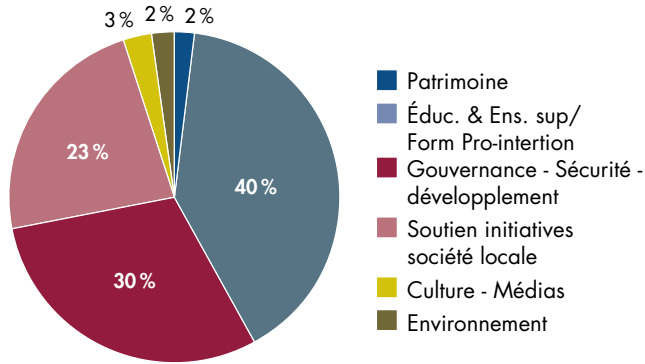
Dix-sept évaluations ont concerné des actions de coopération bilatérale (« FSP Pays ») principalement axées sur la gouvernance, l'enseignement supérieur et la promotion de la langue française. Ces projets sont d'ampleur inégale, avec des budgets variant entre 300 000 € et 1,3 million d'euros.

Dix autres évaluations ont concerné des programmes de soutien aux initiatives portées par des organisations de la société civile. Ces programmes, qui se traduisent par des subventions à des ONG ou à des associations locales, ont des budgets moyens de 500 000 euros.

	FSP mobilisateurs	FSP hors mobilisateurs	
		FSP pays	FSP-Soutien initiatives sociétés civiles
Nombre d'évaluations de projets	4	17	10
Montant des projets	4 600 000	13 200 000	5 250 000
Montant minimum	600 000	300 000	300 000
Montant maximum	1 900 000	1 300 000	850 000
Montant moyen	1 150 000	776 000	525 000
Durée moyenne des projets	5 ans	4,5 ans	3 ans

La majorité des projets évalués ont trait à des initiatives relevant de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (10 projets), ou de la gouvernance (8 projets). Les FSP qui ont pour objectif de soutenir les initiatives de la société civile représentent près d'un quart des engagements financiers évalués, mais leur part en nombre de projets est nettement plus importante (10 projets, soit 33 % des projets évalués).

Répartition sectorielle des projets évalués selon les montants financiers



- **Répartition géographique des projets évalués :**

Hors projets financés au titre du FSP mobilisateur, les évaluations ont porté sur des opérations réalisées dans 20 pays. Dix-sept projets ont été mis en œuvre sur le continent africain et les pays pauvres prioritaires ont concerné 12 projets, représentant 42 % des engagements financiers évalués.

Annexe 2

AFD – évaluations décentralisées de projets réalisées en 2016 et 2017

Liste des évaluations achevées en 2016 et 2017

Les évaluations *ex post* de projets sont pilotées par les agences de l'AFD dans les pays avec l'accompagnement méthodologique éventuel du département de l'évaluation au siège. Le tableau ci-dessous liste les projets qui ont été évalués sur cette période. À noter que deux de ces évaluations sont également incluses dans des évaluations stratégiques pilotées par le siège, et décrites dans le rapport, à savoir : l'évaluation des lignes de crédit environnementales en Inde, à Maurice et en Tunisie et l'évaluation du Fonds de développement local au Vietnam.

Pays	Intitulé du proje	Montant du projet en M€	Instrument
AFRIQUE			
AFRIQUE DU SUD	Ligne de crédit à la Development Bank of South Africa (DBSA) pour le financement de municipalités de faible capacité	48,4	Prêt non souverain
	Ligne de crédit à Affordable Housing Company (AFHCO) pour le financement de projets de logement social dans le centre-ville de Johannesburg	9,2	Prêt non souverain
	Lignes de crédit pour l'accèsion au logement social à RMB	40	Prêt non souverain
	Lignes de crédit pour l'accèsion au logement social à Nedbank	20	Prêt non souverain
	Lignes de crédit pour l'accèsion au logement social à RMB, Nedbank et ABSA	40	Prêt non souverain
	Ferme éolienne de Sere	61	Prêt non souverain
BÉNIN	Programme en faveur de l'éducation pour tous (EPT)	15,8	Subvention
BURKINA FASO	Programme d'application de la réforme de la gestion des infrastructures	8,2	Subvention
	Programme d'hydraulique villageoise	6,9	Subvention
COMORES	Projet d'appui au Développement et à la Professionnalisation du Réseau des Meck (PADPreM)	0,65	Subvention
	Projet d'Appui et de Renforcement des Sanduk d'Anjouan (PARSA)	0,75	Subvention
	Projet de Refinancement des Sanduk d'Anjouan (PRSA)	1	Prêt non souverain

Pays	Intitulé du proje	Montant du projet en M€	Instrument
KENYA	Amélioration du réseau de routes rurales et de sa maintenance	19,2	Prêt souverain
	Amélioration du réseau de routes rurales et de sa maintenance	40	Prêt souverain
MADAGASCAR	Appui au redressement de la Jirama	4	Subvention
MALI	Amélioration de l'offre d'enseignement fondamental dans le district de Bamako	8,8	Subvention
	Ligne de crédit à la Banque nationale de développement agricole (BNDA) pour le financement du secteur agricole et autres secteurs	5	Prêt non souverain
	Ligne de crédit à la BNDA pour la mise en œuvre de son Plan à moyen terme n° 4	6 + 3,7	Prêt non souverain
MAURICE	Lignes de crédit « environnement »	40	Prêt non souverain
MAURITANIE	Forfait obstétrical	1,1	Subvention
	Appui au centre de formation professionnelle de la SNIM	7	Prêt non souverain
NIGER	Appuis à la sécurité alimentaire des ménages (PASAM) dans les départements de Gouré et Mainé	1,4	Subvention
	Appui au dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires	1,4	Subvention
	Projet d'hydraulique villageoise dans la région de Taouha	10,7	Subvention
RDC	Eau, assainissement et hygiène dans les quartiers périphériques de Kinshasa (réalisation de 19 réseaux d'adduction d'eau)	8	Subvention
SÉNÉGAL	Soutien à la Banque de l'habitat (BHS) pour le financement du logement à bas prix	13	Prêt non souverain
	Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL)	15	Subvention
	Programme d'appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal	6,8	Subvention
TOGO	Éducation pour tous	10	Subvention
	Programme environnement urbain à Lomé au Togo (PEUL I)	7,5	Subvention
	Programme environnement urbain à Lomé au Togo (PEUL II)	5	Subvention

Pays	Intitulé du proje	Montant du projet en M€	Instrument
ASIE			
CAMBODGE	Construction de l'usine de traitement d'eau potable de Niroth de la Phnom Penh Water Supply Authority (PPWSA)	16	Prêt non souverain
CHINE	Programme de reconstruction post-séisme au Sichuan	177	Prêt souverain
	Rénovation et extension des réseaux de chauffage urbain de la ville de Tianjin	40	Prêt souverain
INDE	Lignes de crédit Energie à Small Industries Development Bank of India (SIDBI)	50	Prêt non souverain
	Lignes de crédit Energie à Ireda	70	Prêt non souverain
INDONÉSIE	Reconstruction et réhabilitation des infrastructures de drainage de la ville de Banda Aceh (mandat post-tsunami)	36,3	Prêt souverain
LAOS	Investissement et appui pour la Régie des eaux de Vientiane (NPNL)	5,5	Subvention
	Projets d'aménagement et développement urbain de Luang Prabang et de Vat Phu (PADUL1)	2	Subvention
	Projets d'aménagement et développement urbain de Luang Prabang et de Vat Phu (évaluation à mi-parcours PADUL 2)	2	Subvention
	Ligne de crédit à People's Credit Fund	30 + 0,5	Prêt souverain
	Financement des investissements prioritaires des villes de Da Nang et Can Tho	19,4	Subvention
	Financement des investissements prioritaires à travers les fonds d'investissement HFIC, DDIF et CADIF	18	Prêt souverain
	Financement des investissements prioritaires d'Ho Chi Minh Ville (AT)	1,3	Prêt souverain
PHILIPPINES	LGFR I – Appui décentralisation	150	Prêt souverain
	LGFR I – Appui décentralisation	110	Prêt souverain

Pays	Intitulé du proje	Montant du projet en M€	Instrument
CARAÏBES – AMÉRIQUE LATINE			
BRÉSIL	Aide budgétaire à l'État de Rio de Janeiro	354	Prêt souverain
	Aide budgétaire à l'État du Minas Gerais	300	Prêt souverain
REP. DOMINICAINE	Construction de la ligne 2 du métro de St Domingue	203	Prêt souverain
MEDITERRANÉE			
LIBAN	Ligne de crédit à la Banque libano-française pour le financement de prêts aux hôpitaux	1,3	Prêt non souverain
	Ligne de crédit à Byblos pour le financement de prêts étudiants (universités privées)	9,2	Prêt non souverain
TUNISIE	Ligne de crédit «environnement»	42	Prêt non souverain
	Programme national de rénovation urbaine	58,5	Prêt souverain
	Programme d'appui à la politique de la ville (Proville)	89,4	Prêt souverain
TURQUIE	Extension de la ligne de métro M2 au centre multimodal de Yenikapi à Istanbul	51	Prêt non souverain
PACIFIQUE			
ÉTATS INSULAIRES DU PACIFIQUE	Initiative pour la gestion des déchets solides	0,9	Subvention
		2 345	

- **Analyse du portefeuille de projets évalués**

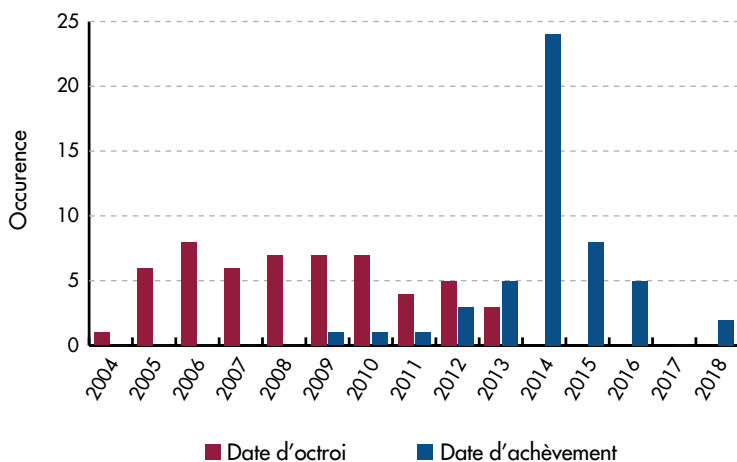
Les 36 évaluations achevées sur la période 2016-2017 ont concerné un portefeuille de 56 projets, répartis dans 25 pays et représentant un volume total d'octroi d'environ 2,3 milliards d'euros.

Le montant moyen d'un projet de ce portefeuille est d'environ 4 millions d'euros (64 millions d'euros pour les projets sous forme de prêt et 5,6 millions d'euros pour ceux sous forme de subvention).

Les montants des projets s'inscrivent dans une fourchette comprise entre 650 000 euros pour un projet d'appui à une institution de microfinance aux Comores et 354 millions d'euros pour un prêt de politique publique à l'État de Rio au Brésil.

- **Répartition par date d'octroi et date d'achèvement**

Les financements ont été octroyés entre 2004 et 2013, dont 65 % entre 2006 et 2010. Environ 75 % des projets se sont achevés entre 2014 et 2016.



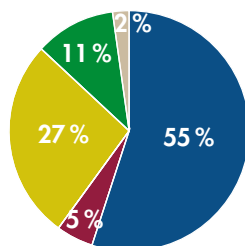
La durée d'exécution³ moyenne d'un projet de ce portefeuille est de 5,7 ans.

3- La durée d'exécution est définie comme la période écoulée entre la date d'octroi et la date d'achèvement.

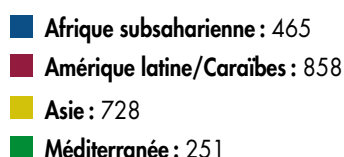
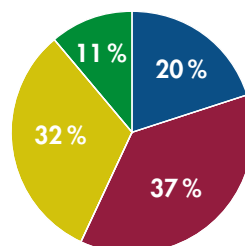
- **Répartition géographique et sectorielle**

Une majorité des projets (55 %) est située en Afrique subsaharienne et plus d'un quart en Asie. En revanche, en termes de montant, l'Amérique latine et les Caraïbes représentent 37 % des montants engagés, soit un volume supérieur à ceux engagés en Afrique sub-saharienne (20 %) ou en Asie (32 %), ce qui s'explique par les montants élevés de deux prêts de politique publique au Brésil et du projet de métro à Saint-Domingue.

Répartition géographique des projets (en nombre)



Répartition géographique des projets (en M€)

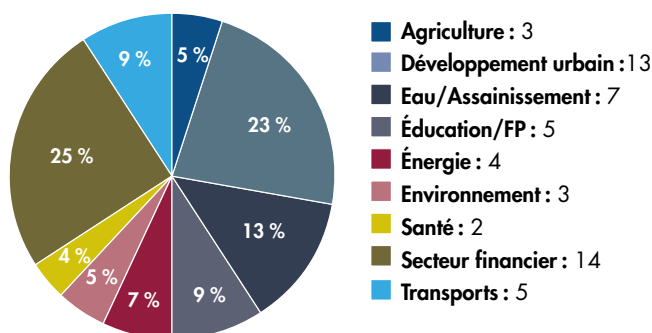


• Répartition sectorielle

Un quart des projets du portefeuille relève du secteur financier, principalement sous forme de lignes de crédit à des banques et à des institutions de micro finance, et près d'un autre quart relève du secteur « développement urbain ». Trois projets de gestion des déchets sont spécifiquement dédiés au secteur de l'environnement, étant entendu que d'autres projets évalués comportent des composantes environnementales.

La période de deux ans pour apprécier la bonne répartition sectorielle des projets est néanmoins trop courte. La représentativité sectorielle doit être analysée sur une durée plus longue.

Répartition des projets évalués par secteur

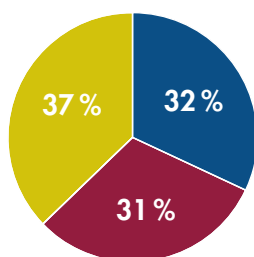


- **Répartition par produit financier**

37 % du portefeuille sous revue comprend des projets financés sous forme de subventions et 63 % sous forme de prêts, à part quasiment égale entre prêts souverains et non souverains. En revanche, les prêts souverains représentent trois quarts des engagements, les prêts non souverains 20 % et les subventions 5 %.

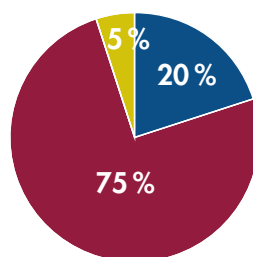
Environ 80 % des subventions et 65 % des prêts non souverains concernent l'Afrique subsaharienne. Cette forte proportion de subventions en Afrique subsaharienne explique sa faible part en termes de montants engagés (*cf.* graphique *supra*). La région Asie représente près de 60 % des prêts souverains.

Répartition par type de produit (en nombre)



■ Prêt non-souverain : 17
 ■ Prêt souverain : 17
 ■ Subvention : 20

Répartition par type de produit (en volume, en M€)



■ Prêt non-souverain : 463
 ■ Prêt souverain : 1 718
 ■ Subvention : 123

- **Qualité des rapports**

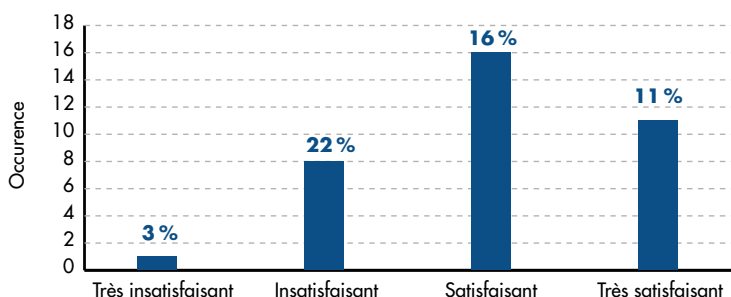
Le processus d'assurance qualité est organisé aux différentes phases de l'évaluation, de la rédaction des termes de référence, la sélection des consultants, jusqu'à l'analyse des rapports dans leurs versions provisoire et définitive. Il bénéficie des contributions de tous les acteurs impliqués, en particulier des services opérationnels de l'AFD en agence et au siège et des partenaires membres du groupe local de référence, ce qui en renforce la crédibilité et l'utilité. Le département de l'évaluation et de l'apprentissage au siège apporte un appui méthodologique aux agences qui le sollicitent.

Au stade du rapport final, un expert du département de l'évaluation note chaque rapport afin d'en vérifier la qualité. Cette notation est effectuée à partir d'une grille de cinq critères : (i) la pertinence du champ de l'évaluation ; (ii) la méthodologie utilisée ; (iii) la qualité de l'analyse évaluative (fiabilité des données, crédibilité des constats, solidité de l'analyse) ; (iv) la clarté et la qualité du rapport (lisibilité, plan, délais de production) ; (v) la validité et la crédibilité des conclusions.

Chacun des cinq critères est noté selon quatre niveaux d'appréciation : tout à fait insatisfaisant, insatisfaisant, globalement satisfaisant et très satisfaisant. Le rapport fait également l'objet d'une appréciation globale.

Comme le montre le graphique ci-dessous, sur les 36 rapports notés, $\frac{3}{4}$ des rapports sont jugés satisfaisants, voire très satisfaisants.

Notation qualité globale des évaluations décentralisées



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international
Délégation des programmes et des opérateurs
Pôle de l'évaluation et de la performance
27, rue de la Convention
CS 91533
75732 Paris Cedex 15
33 (0)1 43 17 90 88
www.diplomatie.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor
Unité d'évaluation des activités de développement
139 rue de Bercy – télédéc 577
75 572 Paris Cedex 12
33 (0) 1 44 87 74 44 et 33 (0) 1 44 87 72 69
www.tresor.economie.gouv.fr

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Direction Innovation, recherche et savoirs
Département de l'évaluation et de l'apprentissage
5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
[#MondeEnCommun](https://twitter.com/MondeEnCommun) | www.afd.fr

